CHILI, LE VICARIAT DE LA SOLIDARITE DE 1973 A NOS JOURS.



Mémoire de maîtrise d'Histoire Préparé sous la direction de M. FOUILLOUX Université Lumière Lyon II Septembre 1991. INTRODUCTION.

Le Vicariat de la Solidarité est un organisme catholique dépendant directement de l'archevêché de Santiago. De 1973 à 1991 il fut le seul organisme à défendre les Droits de l'Homme bafoués par la Dictature de Pinochet. Pour cela, simplement, l'étude du Vicariat de la Solidarité paraît particulièrement intéressante pour le chercheur. D'autre part puisque le Vicariat est un organisme religieux, cela permet de voir quels furent les liens de l'Eglise avec l'Etat dictatorial du général Pinochet mais aussi d'aborder sous un angle nouveau l'histoire de cette dictature.

Le Vicariat totalement indépendant du gouvernement de Pinochet fut créé en 1976 par le cardinal archevêque de Santiago Mgr. Raúl Silva Henriquez pour répondre aux appels au secours lancés par une grande partie de la population subissant quotidiennement la répression exercée par le gouvernement militaire. En effet l'histoire politique du Chili est, somme toute, banale: le 11 septembre 1973 le gouvernement démocratique du socialiste Salvador Allende (1'Union Populaire) est renversé par un coup d'état militaire. Aussitôt une forte répression est établie afin d'éliminer tous les partisans de l'Union Populaire, les partis politiques sont décapités, interdits ils doivent rentrer dans la clandestinité. Seule l'Eglise conservant sa liberté pourrait lutter contre les militaires, pourtant son attitude va être double. D'une part elle légitime le régime, d'autre part elle se range aux côtés du peuple.

Le rôle important que joue l'Eglise pendant ces années est inhérent au fait que le Chili est un pays catholique à 80%. Il est intéressant de constater que c'est dans les périodes difficiles que se dessinent
le mieux les différentes tendances de cette Eglise catholique. La première
tendance est celle d'une Eglise profondément conservatrice, soutenant le
régime militaire et developpant l'idéologie de sécurité nationale. La dernière tendance est celle d'une Eglise ouverte, s'attachant à la défense
des Droits de l'Homme, entretenant des liens avec la théologie de la libération. Le Vicariat se rapproche de cette dernière tendance, il se réclame des principes développés à la conférence épiscopale de Medellín,
lors de laquelle est apparu avec force le mouvement de la théologie de la
libération. Or le Vicariat de la Solidarité fut fondé par la hiérarchie
qui elle appartient à une tendance intermédiaire et qui, donc, n'approuve
absolument pas cette nouvelle forme de théologie. Comme on le voit il est
très difficile de définir exactement l'Eglise ou les Eglises catholiques.

L'étude du Vicariat de la Solidarité va permettre cette définition. De même, cela nous conduit à aborder les liens existants entre l'Eglise catholique et les autres communautés religieuses du Chili puisque avant la création du Vicariat, une expérience œcuménique a été tentée.

Ainsi, en 1973, au début de la dictature, le Chili attirait l'attention de nombreuses personnes. Différentes communautés religieuses ont envoyé leurs coopérants pour établir ce travail œcuménique pendant que les organisations non gouvernementales font parvenir argent et matériel et que les chercheurs tentent d'expliquer le coup d'état. Aujourd'hui, il n'en est plus de même, le Chili n'est plus à la mode, d'autres thèmes d'actualité retiennent l'attention des chercheurs, des églises et des organisations non gouvernementales, comme par exemple l'Europe de l'Est et le monde Arabe. Ainsi, travailler aujourd'hui sur le Chili n'est pas inutile car cela permet de découvrir les aspects oubliés ou occultés de ce pays. Les événements internationaux actuels ne doivent pas faire disparaître ce qu'il s'est passé au Chili, surtout aujourd'hui où l'homme a particulièrement besoin des leçons de l'Histoire.

L'étude du Vicariat m'entraîne tout d'abord à aborder cette expérience œcuménique du Comité du Coopération pour la Paix. Ce dernier dissout à la demande du gouvernement auquel il fait probablement peur, est remplacé par un organisme uniquement catholique, le Vicariat de la Solidarité. Il émane de volontaires qui, ayant le désir de lutter pour les Droits de l'Homme, permettent au Vicariat de se structurer en différents départements. Chacun d'eux a un rôle précis: défense juridique, information, aide aux pobladores et diffusion de la pastorale de solidarité. Le changement politique que connait le Chili est à l'origine d'une transformation du Vicariat. Son avenir est incertain: soit il disparaît laissant le champ libre à une démocratie protégée, soit il reste le garant des Droits de l'Homme. Dans le premier cas, les chiliens, qui portent une grande affection au Vicariat, seront déçus et se sentiront abandonnés, dans le deuxième au contraire, il leur semblera que le Vicariat accomplit son rôle en défendant la justice et la vérité.

Aujourd'hui, le retour à la démocratie permet la publication de nombreux ouvrages. On trouve maintenant au Chili et en France des livres historiques concernant l'évolution du pays pendant les dix sept

années de dictature, études tant politiques que sociales. Pourtant, si le Vicariat est parfois cité, ce n'est que très brièvement, pour rappeler son travail dans la défense des Droits de l'Homme mais son impact dans la société chilienne n'est pratiquement jamais analysé. De même, il semble y avoir un manque en ce qui concerne l'étude de l'Eglise au Chili. Certes, quelques livres lui ont été consacrés comme celui de C. Condamines, Chili: l'Eglise catholique 1958-1976, complicité ou résistance?, l'auteur prend une position intéressante. Pour lui, l'Eglise s'est faite complice du pouvoir en légitimant le gouvernement militaire, et rien ne pourra la laver de cette faute, ni la création du Comité pour la Paix, ni celle du Vicariat de la Solidarité. Cependant, ce livre a été écrit en 1977 et l'auteur ne peut donc pas prendre encore la mesure de l'œuvre accomplie par le Vicariat. Quelques autres ouvrages abordent le thème de l'Eglise au Chili, mais le plus souvent, il s'agit de livres généraux sur l'Eglise en Amérique Latine, ne consacrant que quelques pages à l'histoire de l'Eglise catholique au Chili sous la dictature.

En ce qui concerne les sources, on trouve beaucoup plus de documents récents concernantspécifiquement l'Eglise et le Vicariat. Par exemple les documents du DIAL (Diffusion de l'Information sur l'Amérique Latine), qui sont bien souvent des traductions de textes officiels de l'Eglise, permettent d'avoir une idée claire de sa position. Parallèlemet, il y a toutes les publications que le Vicariat m'a fait parvenir, me permettant ainsi d'étudier son œuvre en faveur des déshérités et des opprimés. Toutes ces sources, et bien d'autres, comme par exemple le livre Chile, la vicaría de la Solidaridad, de J.I. Gutierrez, vicaire de la solidarité pendant quelque temps, dans lequel il raconte son expérience au sein de cet organisme, nous ammènent à faire avancer la recherche, non seulement sur l'histoire du Vicariat de la Solidarité mais aussi sur la situation de l'Eglise chilienne, sur les conditions socio-politiques du pays...

Il n'est pas de sources négligeable. Chaque document, chaque livres, chaque discussion m'ont donné la possibilité d'avancer dans la rédaction de ce mémoire. C'est pourquoi je tiens à dire que sa rédaction n'aurait pas été possible sans la collaboration de divers organismes et en particulier celle du Vicariat de la Solidarité qui a accepté de m'envoyer de nombreux documents. Il semble que le Vicariat ait trouvé beaucoup d'intérêt à ce qu'une étudiante française réalise une étude sur son histoire et son œuvre. Pour lui, une synthése est ainsi faite, par des yeux extérieurs et qui plus est par des yeux étrangers. D'autres organismes se sont prêtés à la réalisation de ce mémoire comme le DIAL, le centre Lebret, tout deux localisés à Paris, auxquels on peut ajouter la bibliothéque de l'Institut des hautes études de l'Amérique Latine (IHEAL). Tous trois ont été très coopératifs et ont pu fournir de nombreux documents sans lesquels ce mémoire n'aurait pu voir le jour. La plus grosse difficulté rencontrée pour la réalisation de ce travail fut peut-être la réunion des sources. En effet, sur la région lyonnaise, très peu d'organismes sont spécialisés sur l'Amérique Latine, mis à part l'Espace latino-américain de Villeurbanne. Il a fallu pour réunir une documentation suffisante aller en Espagne et surtout à la Bibliothèque Nationale de Madrid qui offre une bibliographie abondante sur le Chili; il fut nécessaire d'aller à Paris où il reste encore de nombreux documents à dépouiller, et il faudrait aller au Chili pour obtenir le maximum de renseignements.

Je souhaite que le lecteur comprenne l'importance de l'œuvre du Vicariat de la Solidarité pendant ces dix sept années de dictature. Ainsi ce travail de recherches pourra atteindre son but: l'informer de ce qui s'est passé au Chili, réveiller son intérêt pour les problèmes de l'Amérique Latine et surtout lui donner à partir de ce sujet, le désir d'approfondir et d'élargir la recherche.

CHRONOLOGIE.

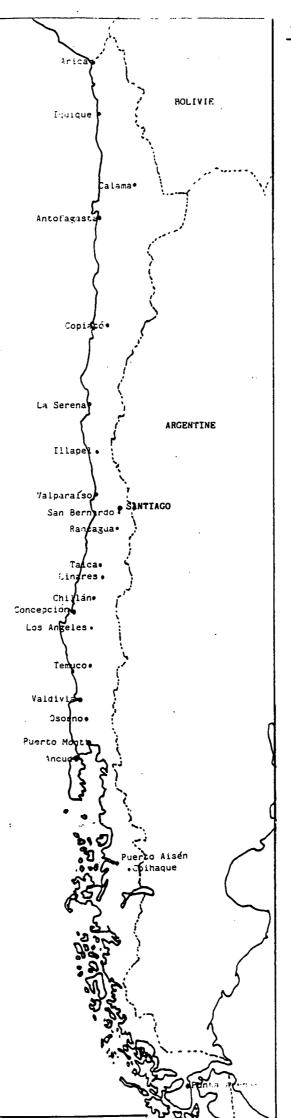
CHRONOLOGIE

- 1 925 Constitution consacrant la séparation officielle entre l'Eglise catholique et l'Etat.
- Octobre 1962 Ouverture du concile de Vatican II.
- 4 sept. 1964 Le démocrate-chrétien Eduardo Frei est élu président de la République en battant le candidat du Front Populaire Salvador Allende.
- 2 mars 1969 La démocratie-chrétienne perd la majorité absolue aux législatives.
- 22 oct. 1969 Echec d'un coup d'état. Manifestations de masse en faveur du régime.
- 4 sept. 1970 Le socialiste Salvador Allende remporte les élections.
- 4 avril 1971 Victoire du Front Populaire aux élections municipales.
- 16 oct 1972 Une vague de gréves déclenche une crise entre le gouvernement et l'opposition. L'Etat d'urgence est décrété.
- 3 nov. 1972 Salvador Allende forme un nouveau gouvernement d'union populaire comprenant des généraux. Les gréves massives prennent fin.
- 1973 L'union populaire obtient 43,39 % des voix aux législatives.
- 28 juin 1973 Tentative de coup d'état.
- 1970-1973 Période de l'union populaire. Présidence de S. Allende (PS) avec la participation des communistes au gouvernement. Politique de nationalisation et nombreuses réformes sociales, économiques etc. Politique de dialogue et de critiques modérées de la part de la hiérarchie catholique, seulement interrompue par un projet de loi sur l'enseignement rapidement retiré.
- 11 sept. 1973 Coup d'état au Chili. Une junte militaire prend le pouvoir avec à sa tête le général Pinochet. Au début, soutien de l'Eglise à "l'action libératrice des forces armées". Présence du cardinal archevêque de Santiago, Mgr Silva Henriquez aux cérémonies officielles qui légitima le nouveau régime et confirma le maintien des liens entre l'Eglise et l'Etat.
- Sept. 1973 Répression féroce contre les partisans de l'union populaire: assassinats et violations massives des Droits de l'Homme dénoncés par l'Eglise
- _ Oct. 1973 Création du Comité de Coopération pour la Paix au Chili par Mgr Silva Henriquez.
- 30 sept. 1 974 Assassinat du général Prats. Mgr Silva Henriquez fait connaître son intention de célébrer une cérémonie funèbre à la cathédrale. Par contre les honneurs militaires ne lui ont même pas été rendus.
- Dec. 1975 Dissolution du Comité pour la Paix, accusé d'avoir une action politisée.

- Janv. 1976 Création du Vicariat de la Solidarité.
- 16 août 1976 Agression des évêques à Pudahuel aprés l'arrestation de Riobamba.
- 21 janv. 1976 Assassinat de Letelier à Washington.
- 12 mars 1977 La junte gouvernementale décréte la dissolution de tous les partis suspendus depuis le 11 septembre 1973. La mesure vise en particulier la démocratie-chrétienne d'E. Frei, accusée de complot contre le régime.
- Mars 1977 Création du Vicariat de pastorale ouvrière.
- 12 août 1977 Dissolution de la DINA, police politique instaurée en 1974. Création simultanée de la CNI.
- 4 janv. 1978 Référendum destiné à faire contrepoids à la résolution de l'ONU condamnant pour la cinquième fois depuis 1973 la violation des Droits de l'Homme au Chili. Le général Pinochet reçoit l'approbation des trois quarts des votants.
- 19 avril 1 978 Décret d'amnistie. Les autorités ecclésiastiques, tout en se réjouissant de cette mesure d'appaisement ne manquent pas d'exprimer leur inquiétude au sujet du problème des disparus qui n'est pas abordé dans ce décret.
- 1978 Elimination du général Leight.
- 1980 Campagne contre la torture au Chili menée par l'Eglise. Institutionalisation du régime avec une nouvelle Constitution: l'épiscopat croit y voir des signes de bonne volonté. Quelques espaces de liberté sont créés.
- 11 sept. 1 980 69,14 % des électeurs approuvent par plébiscite la reconduction de Pinochet.
- Mars 1 981 Te Deum célébré par le cardinal de Santiago lors de l'instauration officielle de Pinochet à la Moneda.

 Prise de conscience de l'Eglise: cette constitution sert avant tout à mieux réprimer les opposants. Déterioration des rapports entre l'Eglise et l'Etat.
- 1981 Début de la crise économique et financière.
- 1983 Premières grandes protestas; forte répression touchant également les membres du Vicariat de la Solidarité. Nombreux incidents entre l'Eglise et le gouvernement.
- 10 juin 1983 Mgr Fresno nouvel archevêque de Santiago. Ceci fait progresser le secteur de l'Eglise conservatrice.
- 4 sept. 1984 Le père français André Jarlan est assassiné à son domicile dans un quartier populaire de Santiago: La Victoria.
- 7 nov. 1984 Le gouvernement interdit le retour au Chili du jésuite espagnol I. Gutierrez, vicaire épiscopal chargé du Vicariat de la Solidarité.
- 10 nov. 1984 Le général Pinochet rétablit l'état de siège levé en mars 1978 à la suite de manifestations répétées contre le régime.
- 5 août 1985 Enlèvement et torture du pére M.O. Quiroga Ibaca.
- Août 1985 "Accord National" entre les partis d'opposition appelant à des réformes politiques et à un retour rapide à la démocratie sous l'égide de l'Eglise. Rejetté par le gouvernement.

- Oct. 1985 Attaques armées contre des locaux paroissiaux par la CNI.
- Mai 1986 Emprisonnement de deux militants du Vicariat de la Solidarité: l'avocat G. Villalobos et le médecin R. Olivares.
- 7 sept. 1986 Attentat contre Pinochet.
- 12 sept. 1986 Expulsion du père Dubois et de deux autres prêtres français, J. Lancelot et D. Carouette.
- Début 1987 Préparation de la visite du pape. Un certain dialogue est entamé entre l'Eglise et l'Etat.
- Fev. 1987 Le père G. Peteers, prêtre belge est sequestré et violé.
- Avril 1987 Espoir de réconciliation avec la visite du pape, mais retour de la répression aussitôt aprés.
- 24 août 1988 Le général Pinochet met fin à l'état d'urgence en vigueur depuis 15 ans.
- Sept. 1988 Mgr Silva Henriquez menacé de mort. Attentat au siège de l'évêché de Talca touchant Mgr. Gonzalez, président de la conférence épiscopale.
- Sept. 1988 Retour d'Hortensia Bussi, la veuve de Salvador Allende, aprés 15 ans d'exil.
- 5 oct. 1988 Plébiscite. L'épiscopat appelle à voter en conscience, en pensant aux plus pauvres et aux Droits de l'Homme. Triomphe du NON (54 %) au régime du général Pinochet. Durcissement de la répression.
- Juil. 1989 Référendum sur la réforme de la constitution approuvée par 85,70 % des votants.
- 8 août 1989 Patricio Aylwin, démocrate-chrétien, candidat unique de l'opposition. L'Eglise avait conseillé le choix d'un candidat de consensus.
- 14 dec. 1989 Patricio Aylwin élu président avec 55 % des voix exprimées.
- 11 mars 1990 Patricio Aylwin devient officiellement président de la République.
- 1990 Découvertes de charniers au Chili.
- 1991 Conclusion de la Commission Nationale Vérité et Réconciliation sur les violations des Droits de l'Homme au Chili.
- Août 1991 Découverte d'un charnier à Santiago.



LES PRINCIPALES VILLES
DU CHILI.

PREMIERE PARTIE:

LE VICARIAT DE LA SOLIDARITE ET SES ANTECEDENTS.

Chili, 11 septembre 1973; coup d'état militaire du général Pinochet: le gouvernement démocratique du socialiste Salvador Allende est renversé dans un bain de sang, les Droits de l'Homme sont bafoués. La junte militaire écrase toute opposition en réprimant violemment les partisans de l'union populaire. Les assassinats et les disparitions se multiplient. L'urgence de la situation pousse les gens à s'organiser, pourtant seules les églisesont réussi à trouver une réponse à la violence. Peut-être les églises ont-elles eu plus de facilités à s'organiser parce qu'elles avaient légitimé le coup d'état.

Les appels au secours reçus par les différentes églises allaient aboutir à la formation d'un organisme œcuménique: le Comité de Coopération pour la Paix. Cependant, toutes les organisations religieuses ne sont pas représentées au sein du Comité pour la Paix, un certain nombre de sectes soutenant le régime militaire. On assiste en effet au Chili, comme sur tout le continent latino-américain, à l'accroissement d'une multitude de groupes religieux. Ces sectes se caractèrisent par le fondamentalisme, c'est à dire une interprétation littérale de la parole de Dieu. Elles sont rattachées aux secteurs les plus conservateurs des Etats-Unis, dépendants presque toujours de leur aide financière. Ces sectes cherchent à supprimer toute idée de solidarité en prêchant la soumission et la passivité, et par là, elles se font l'alliées des régimes dictatoriaux. Enfin, il faut noter au Chili, la présence de la secte Moon, dont l'objectif principal est de vaincre le communisme en s'appuyant, en Amérique Latine, sur les régimes militaires.

Malgré les tensions, le Comité pour la Paix commence son travail. Travail d'autant plus difficile que la répression est quotidiennement présente, que les membres du Comité sont constamment menacés, que des déchirements internes divisent les églises participantes. A tout cela s'ajoutent les problèmes d'organisations: comment répondre à toutes les demandes d'aide, dans toutes les régions du pays. Comme il fallait s'y attendre, la junte militaire ne reste pas sans réponse face à l'instauration du Comité pour la Paix: elle ne peut admattre qu'un organisme dont fait partie l'Eglise catholique s'oppose ouvertement à sa politique. Elle demande instamment aux églises de se cantonner à leur rôle spirituel. Est-ce par peur de l'opinion internationale que Pinochet finit par demander la dissolution du Comité en 1975?

A contrecœur, le cardinal archevêque de Santiago dissout le Comité pour la Paix, mais l'Eglise catholique décide de poursuivre l'action en faveur des Droits de l'Homme. Un organisme catholique dépendant uniquement de l'archevêché de Santiago est créé: le Vicariat de la Solidarité. L'expérience œcuménique est-elle considérée comme un échec ou est-ce pour avoir plus de liberté d'action que les catholiques décident de poursuivre seuls? Le Vicariat de la Solidarité est peu à peu organisé en se basant sur les réussites et les échecs du Comité pour la Paix et en gardant toujours l'idéologie définie à Medellín puis à Puebla: "être la voix des sans voix". Plusieurs personnes se sont succédées à la tête du Vicariat faisant changer sa politique envers la junte: les rapports sont plus ou moins tendus selon les hommes concernés.

A - LE COMITE DE COOPERATION POUR LA PAIX AU CHILI, CREATION ET ŒUVRE.

Le 11 septembre 1973, un coup d'état militaire dirigé par le général Pinochet renverse le gouvernement démocratique du socialiste Salvador Allende. Ce putsch militaire a été bien reçu par une partie de la population et notamment par l'épiscopat chilien. Cependant, l'Eglise s'est vite rendu compte que ce nouveau régime, qu'elle approuvait par ailleurs, ne désirait pas revenir à un régime constitutionnel, et que pour garder le pouvoir, il lui fallait réduire au silence de nombreux secteurs de la population. La hiérarchie catholique, malgré ses divisions a entrepris un travail œcuménique avec les autres forces religieuses du pays pour défendre les Droits de l'Homme. Ceci c'est traduit non seulement par une aide juridique destinée aux personnes arrêtées ou menacées, mais aussi par une aide au niveau de l'emploi, de la santé, puis avec le temps, le Comité pour la Paix a pu diversifier son action en l'étendant aux provinces venant ainsi en aide aux paysans, aux étudiants et à toutes les personnes qui, pour des raisons valables, désiraient s'exiler.

I - CREATION DU COMITE POUR LA PAIX.

- Les premières réactions de l'épiscopat chilien au lendemain du coup d'état.

Dés le 13 septembre 1973, soit deux jours après le coup d'état qui a renversé le gouvernement d'Unité Populaire de Salvador Allende, l'épiscopat chilien fait connaître sa position par une déclaration, dans laquelle on trouve tout d'abord une légitimation du putsch militaire. En effet l'Eglise, tout comme une partie de la population chilienne veut en finir avec la crise économique que subit le pays, et surtout elle veut éviter de tomber dans un régime de type marxiste. C'est pourquoi l'épiscopat légitime le coup d'état: "Nos Forces Armées permettront au Chili de

revenir bien vite à la normalité institutionnelle, ainsi que l'ont promis les propres membres de la junte gouvernementale." (1). L'Eglise est donc persuadée que l'armée a renversé le gouvernement d'Union Populaire pour rendre le pouvoir ensuite à un gouvernement élu démocratiquement. D'ailleurs l'armée a au Chili, contrairement à d'autres pays d'Amérique Latine, la réputation de respecter la constitution.

Les évêques acceptent donc le coup d'état, mais sous certaines conditions, et en premier lieu, le respect des vaincus: "le respect pour ceux qui sont tombés, et en premier lieu pour celui qui fut jusqu'au mardi 11 septembre le président de la République." (2). Ceci explique pourquoi cette déclaration déplait souverainement à l'armée. Malgré cela, l'Eglise poursuit sa légitimation du coup d'état, notamment par la présence de Mgr. Raul Silva Henriquez (3), cardinal archevêque de Santiago aux cérémonies officielles, ce qui confirme les liens existants entre l'Eglise et l'Etat. Cependant le 18 septembre 1973, jour de la célébration de la fête nationale (4), le cardinal ne fait pas son sermon dans la cathédrale de Santiago, mais dans l'église de la "Gratitude Nationale", et il remplace l'action de grâce traditionnelle par une prière pour "tous ceux qui ont donné leur vie pour l'avenir de la patrie".

L'adhésion au régime militaire qui a marqué les débuts du coup d'état est nuancée rapidement par le bain de sang qu'ont fait couler les militaires. Quelques heures après la prise du pouvoir par l'armée, la junte militaire élimine toute résistance armée, mais elle continue cependant a arrêter des milliers de personnes qui étaient alors soumises au régime des prisonniers de guerre. Prés de 7 000 personnes sont détenues au Stade National de Santiago pour motifs politiques. Face à cette situation l'Eglise prend position en faveur de ceux qui subissent le régime

^{(1) &}quot;Déclaration de l'épiscopat du 13 septembre 1973", <u>DIAL</u>, D.126, Paris, 1974, p.1

⁽²⁾ Ibid.

⁽³⁾ L'archevêque de Santiago demeure encore officieusement le second personnage de l'Etat. Il a sa place dans toutes les cérémonies officielles, aux côtés du chef du gouvernement. Cf. première partie, chapitre C, pp 53-55.

⁽⁴⁾ Le Chili a proclamé son indépendance le 18 septembre 1810; c'est devenu depuis la date anniversaire de la fête nationale.

de la violence. L'évêque Carlos Camus (5) dans un entretien avec la revue Araucaria de Chile dit:

"Quand enfin nous avons pu nous réunir, tous les évêques, presque un mois après le Coup d'Etat, chacun de nous est arrivé préocupé par quelques cas de violations de Droits de l'Homme. Chacun croyait que c'était des cas isolés. Quand nous avons écouté le récit des uns et des autres, nous nous sommes rendus compte que le problème était beaucoup plus grave, et il fut nécessaire d'organiser rapidement le Comité pour la Paix, surtout à Santiago." (6)

Le lourd bilan du coup d'état a fait naître un organisme qui rassemble plusieurs confessions dans un esprit de défense des Droits de l'Homme. Cet organisme est créé dès le mois d'octobre 1973, à peine un mois aprés la prise du pouvoir par les militaires.

-La naissance du Comité pour la Paix.

Durant le mois de septembre 1973, de nombreuses personnes se sentant menacées ou voulant venir en aide à des membres de leur famille emprisonnés ou disparus, s'adressent aux Eglises de différentes confessions existantes au Chili (7) car les partis politiques sont désorganisés ou déclarés hors-la-loi ainsi que les syndicats, les universités sont contrôlées militairement... Les Eglises restent les seules organisations encore libres et indépendantes, capables d'exercer une sorte de suppléance politique. Les représentants de ces différentes Eglises, désirant travailler pour la paix et la réconciliation au Chili, se sont réunis le 6 octobre 1973 dans le bureau du cardinal de Santiago et ont décidé d'unir leurs efforts. Le Comité de Coopération pour la Paix au Chili a été ainsi créé rassemblant l'Eglise catholique, l'Eglise luthérienne, l'Eglise évangélique méthodiste, l'Eglise orthodoxe, l'Eglise pentecôtiste et la communauté israëlite.

⁽⁵⁾ Carlos Camus Larenas est né en 1927 à Valparaíso. Aprés des études de chimie, il a étudié au séminaire de Santiago et à la faculté de théologie de l'Université catholique. Il est ordonné prêtre en 1957 à Valparaíso. Paul VI le nomme évêque de Copiapó en 1968. Il devient secrétaire général de la Conférence Episcopale du Chili en 1974. Il est nommé à la tête de l'évêché de Linares en 1976. Il a eu différentes charges à la Conférence Episcopale et au CELAM, Conférence Episcopale Latino-Américaine.

⁽⁶⁾ SOTO (Hernán), BOERO (Mario), "Religión y política en Chile y América Latina", Araucaria de Chile nº 36, Madrid, 1986, p. 184.

⁽⁷⁾ Cf. annexe 1: Les Eglises au Chili.

Les co-présidents du Comité pour la Paix sont nommés. Il s'agit de l'évêque luthérien Helmut Frenz et d'un évêque catholique, Fernando Ariztia (8). De plus des représentants des autres Eglises sont incorporés à la direction du Comité. Grâce au cardinal Silva Henriquez, le Comité bénéficie d'une existence juridique légale en tant qu'association de droit canonique. La tâche de secrétaire exécutif est confiée au prêtre jésuite Fernando Salas qui est remplacé un an plus tard par le prêtre Cristián Precht (9). Dés sa création le Comité pour la Paix se consacre à la défense des Droits de l'Homme: protection des demandeurs d'asile, défense des prisonniers, soutien à leurs familles... Pour mener à bien ce travail, le Comité doit employer des professionnels: avocats, médecins, assistants sociaux etc, et parmi les personnes qui se sont présentées pour collaborer au travail du Comité, on trouve un certain nombre de communistes. Ceux-ci sont acceptés au sein du Comité à la condition, comme l'a dit Mgr Silva Henriquez "qu'ils soient loyaux et garantissent qu'ils n'aillent pas faire une propagande politique" (10). Si les communistes ont accepté de travailler au Comité c'est que pour eux cela représente la possibilité de poursuivre une lutte politique, de s'opposer au gouvernement, tandis que les démocrates-chrétiens n'ont pas osé, malgré leurs liens privilégiés avec l'Eglise catholique, se montrer contre le gouvernement militaire.

Les Eglises commencent un travail œcuménique pour venir en aide aux hommes qui en expriment le besoin. Cependant, si l'Eglise catholique a donné la preuve qu'elle n'est pas une force conservatrice, qu'elle ne partage pas l'idéologie de sécurité nationale du régime, elle n'en est pas pour autant une force révolutionnaire et ne conteste pas la légitimité du gouvernement issu de l'armée. L'Eglise ne cesse d'exprimer publiquement sa volonté de collaborer avec le pouvoir militaire. Au moment

⁽⁸⁾ Mgr Fernando Ariztia, évêque auxiliaire de Santiago, puis évêque de Copiapó.

⁽⁹⁾ Cristian Precht, prêtre né en 1941. Secrétaire exécutif du Comité pour la Paix puis vicaire de la solidarité.

⁽¹⁰⁾ Collectif, <u>La memoria prohibida</u>, Santiago, Pehuén editores, 1989, t.II, p.25.

même où elle exerce une critique vigoureuse des abus du gouvernement, le Comité Permanent de l'Episcopat Chilien légitime le pouvoir politique dans la déclaration "Evangile et Paix" du 5 septembre 1975:

"Nous reconnaissons le service rendu par les Forces Armées qui nous ont liberé d'une dictature marxiste qui semblait inévitable et qui devait être irréversible. Une dictature qui aurait été imposée contre la volonté de la majorité du pays et qui aurait donc écrasé cette majorité (...). Il est évident que la grande majorité du pays ne désirait pas ni ne désire suivre le destin des pays qui sont soumis à des gouvernements marxistes totalitaires. C'est pourquoi, nous estimons juste de reconnaître que le 11 septembre 1973, les Forces Armées se sont faites l'interprète des préocupations de la majorité et ont ce faisant, écarté un immense obstacle à la paix." (11)

Si l'Eglise critique les abus du gouvernement militaire, c'est en se plaçant au sein du système, c'est à dire en voyant le régime militaire comme institutionnel. Malgré cette légitimation du régime offerte par la hiérarchie catholique, des secteurs de l'Eglise catholique ainsi que des personnes d'autres appartenances religieuses trouvent que l'Eglise ne soutient pas suffisamment le régime et surtout que le Comité pour la Paix va trop loin dans la critique du gouvernement. Les Eglises chiliennes sont totalement divisées quand à l'attitude à avoir vis à vis du gouvernement.

-La division des Eglises chiliennes.

A mesure que l'Eglise développe son rôle de défense des Droits de l'Homme, le gouvernement militaire cherche une justification de sa présence par une certaine "confessionalité" que lui apporte le soutien des secteurs catholiques. Ceci a provoqué l'apparition d'une sorte d'Eglise parallèle représentée par des anciens catholiques de droite qui trouvent dans le régime militaire l'idéologie de sécurité nationale qui leur était propre, défendant une religion, une culture et une tradition chrétienne de type intégriste. Mgr Lefévre a d'ailleurs déclaré à propos du Chili que ce régime représentait pour lui un idéal (12). L'Eglise

^{(11) &}quot;La déclaration épiscopale 'Evangile et paix'", <u>DIAL</u> D.247, Paris, 1975, pp. 10-11.

⁽¹²⁾ Collectif, Sobre la Iglesia y la seguridad nacional en América Latina, Madrid, IEPALA, 1977, p. 21.

catholique chilienne est en effet divisée. On trouve l'Eglise au pouvoir, trés minoritaire, composée avant tout de prêtres ayant fait leur carriére dans l'armée et qui approuvent les faits et gestes de celle-ci. L'homélie de Mgr Francisco Gillmore (13) le 21 mai 1974 à la cathédrale de Santiago est tout à fait représentative de ce courant:

"Le Chili ne pourra jamais rembourser avec suffisament de gratitude son armée pour sa tâche dans l'Histoire, en temps de paix comme en temps de guerre. Hier comme aujourd'hui, elle mérite notre admiration, notre appui et nos prières." (14)

Pendant que des prêtres sont expulsés ou réduits au silence, souvent par la voie de la violence, vingt autres signent une lettre de soutien à la junte militaire:

"Nous soussignés, venons vous exprimer notre gratitude la plus vive et notre soutien inébranlable pour votre action juste, claire, ferme, hautement patriotique et inspirée par les inaltérables principes chrétiens de base." (15)

A ce courant franchement réactionnaire peut être ajouté un courant conservateur qui représente prés de 20 % de l'Eglise catholique chilienne. Ce courant évite d'être complice du pouvoir mais n'intervient en aucune façon contre les violations de Droits de l'Homme. Sa mission se limite au spirituel, c'est à dire conduire les "âmes au ciel" sans s'occuper d'instaurer une justice sur terre. Pour cette catégorie, une intervention dans le temporel n'est pas digne de l'Eglise.

A l'opposé se trouve une Eglise modernisée, liée en partie à la démocratie-chrétienne, et qui s'oppose ouvertement au régime militaire en ce qui concerne les violations des Droits de l'Homme. Cette Eglise, majoritaire, est menée par le cardinal archevêque Raul Silva Henriquez qui a fondé le Comité pour la Paix pour la défense des droits fondamentaux de la personne. Cette Eglise n'est cependant pas révolutionnaire comme l'Eglise libératrice qui représente la dernière tendance. Ce courant représente prés de 20 % de l'Eglise catholique chilienne, et

⁽¹³⁾ Mgr Francisco Gillmore, évêque, vicaire général de l'armée

⁽¹⁴⁾ Chile, masacre de un pueblo, cristianos frente a los hechos. Resistencia y solidaridad, Lima, CEP, 1974, p.164

⁽¹⁵⁾ DUCLERCQ (Michel), <u>Cris et combats de l'Eglise en Amérique-Latine</u>, Paris, CERF, 1979, p.32.

comme la précédente, elle souhaite une réconciliation dans la paix et la justice, mais elle admet aussi les gestes de violence venant du peuple. C'est cette partie de l'Eglise catholique qui a le plus souffert de coup d'état étant proche des classes populaire: près de vingt prêtres et missionnaires ont dû quitter le pays, d'autres sont surveillés ou menacés...

Parallèlement à la division de l'Eglise catholique, on trouve aussi une division des autres Eglises chiliennes, comme on peut le voir dans la déclaration des Eglises évangéliques du Chili du 19 décembre 1974 qui fait état d'allégeance au gouvernement:

"car il nous a délivré du marxisme grâce à l'intervention des Forces Armées qui représentent pour nous le barrage élevé par Dieu contre l'athéisme impie.(...) L'intervention des Forces Armées dans le processus historique de notre pays a été la réponse de Dieu à la prière de tous les croyants qui voient dans le marxisme la force satanique par excellence." (16)

Cette déclaration a été signée par plusieurs Eglises évangéliques, pentecôtistes et méthodistes, ce qui prouve que les autres confessions étaient aussi divisées puisque certaines de ces Eglises font partie du Comité pour la Paix. De même, l'Eglise luthérienne chilienne a connu une division trés grave. (17)

Le point de vue de la hiérarchie catholique est donc contradictoire: d'un côté, elle légitime le coup d'état et l'instauration d'un régime militaire, ceci par crainte du marxisme, et de l'autre, elle condamne les abus commis par ce nouveau régime. Les Eglises chiliennes, malgré les divisions auxquelles elles doivent faire face, ont entrepris un travail œcuménique pour la défense des Droits de l'Homme par l'intermédiaire du Comité pour la Paix. Celui-ci développe un programme d'assistance juridique aux familles de prisonniers politiques et de disparus en même temps qu'il tente de trouver des solutions d'urgence pour les secteurs sociaux les plus affectés par la nouvelle situation économique et politique: cantines d'enfants, bourses de chômage, ateliers de production... En quelques mois, le Comité pour la Paix est devenu un organisme de défense des Droits de l'Homme trés important au Chili. C'est

^{(16) &}quot;Le soutien des Eglises évangéliques au gouvernement", <u>DIAL</u> D.208, Paris, 1975, p. 1 et 3

⁽¹⁷⁾ Cf. Première partie, chapitre B, pp. 39-40.

lui qui, grâce à la liberté d'expression et d'action dont jouit encore l'Eglise, a pu prendre en charge la défense des persécutés et aider les plus démunis.

II - LES SERVICES PRIORITAIRES DU COMITE POUR LA PAIX.

- Le service juridique

Le service juridique a été créé dès novembre 1973, mais par manque de structures et de moyens, il ne sert alors qu'à offrir des conseils juridiques aux personnes qui en expriment le besoin. Cependant, à partir de janvier 1974, il est organisé de manière à ce qu'il puisse avoir une action légale. Pour le Comité pour la Paix, il est nécessaire de faire un travail minutieux afin d'être crédible. Le pasteur luthérien Helmut Frenz a déclaré:

"La dénonciation publique des faits qui avait lieu devant les Nations-Unies, le conseil œcuménique des Eglises ou la curie romaine, dépend totalement de notre crédibilité, et notre crédibilité dépendait des faits: de l'authenticitédes dénonciations et de notre propre prestige personnel." (18)

Le service juridique a pour tâche de recueillir les demandes de renseignements, de déposer des plaintes pour "rapts présumés". Dès mai 1974, la présentation de requêtes d'Habeas Corpus (19) ou de recours en protection par le Comité devant la justice ordinaire devient systématique ainsi que le dépôt de plaintes pour rapts, disparitions, tortures... Le Comité pour la Paix ne compte en janvier 1974 que deux avocats, quatre procureurs et quelques personnes pour assister les avocats qui sont chargés de la défense devant les tribunaux. Le service est divisé

⁽¹⁸⁾ Collectif, La memoria prohibida, Op.Cit., p.26.

⁽¹⁹⁾ Habeas Corpus: loi garantissant les libertés individuelles.

en trois secteurs: l'un est chargé d'accueillir le public et de déposer les recours en protection et les recours devant les autorités administratives, un autre pour déposer les plaintes pour rapts présumés, et le dernier a pour tâche d'aider les condamnés, en leur rendant visite sur les lieux de détention, qui sont parfois trés éloignés de Santiago, de rechercher dans les listes officielles de détenus...

Grâce à son action, le Comité pour la Paix a pu dresser la liste des violations des Droits de l'Homme dans le Chili de Pinochet. Le service juridique a traité plus de 7 000 dossiers et a dressé une liste de plus de 900 cas de disparitions de personnes arrêtées et dont la localisation reste impossible. Le Comité a pu établir une liste des arrestations pratiquées à Santiago: en septembre 1973, on compte 1280 arrestations, puis on constate une baisse et une stabilisation du nombre des arrestations aux alentours de 300 par mois au débuts de l'année 1974 (248 en février, 342 en mars). La diminution continue pour se stabiliser aux environs de 200 arrestations par mois, puis de 150 en 1975.

Durant les premiers mois, le gouvernement militaire a arrêté de nombreuses personnes. Le département pénal du Comité pour la Paix a pu élaborer des statistiques sur les cas dont il s'est occupés. Ainsi, d'octobre 1973 à février 1974, ce département pénal a pris en charge 989 cas d'arrestations. (20)

Professions	Nombre d'arrestations
ouvriers employés paysans universitaires militaires médecins journalistes	391 303 62 102 41 21
professeurs TOTAL	54 989
TOIND	J - J

Ces statistiques sont trés interéssantes car elles permettent de voir quelles sont les catégories sur lesquelles la répression exercée par le gouvernement militaire s'abat le plus violemment. Ainsi, dans ce tableau, on remarque que les branches les plus touchées sont l'éducation, dont les

⁽²⁰⁾ Collectif, La memoria prohibida, Op.Cit., p.51.

membres ont la réputation d'être des intellectuels de gauche, et les ouvriers et les employés qui font partie des catégories socio-professionnelles fortement syndicalisées.

D'autres statistiques réalisées par le Comité pour la Paix permettent de connaître la situation des personnes arrêtées depuis octobre 1973. Seuls les cas juridiques traités par le Comité sont ici pris en compte, ce qui signifie qu'il y a un nombre encore plus important de violations de Droits de l'Homme qui a été commis sous le régime de Pinochet entre octobre 1973 et décembre 1975.

Situation au 31 décembre 1975 des personnes arrêtées depuis octobre 1973. Cas juridiques traités par le Comité pour la Paix. (21)

Province	Toujours arrêtés	En procés	Condamnés			TOTAL
Santiago *	649	612	334	1 048	362	3 005
La Serena	1	93	101	1	17	211
Valparaíso	54	249	73	18	4	398
Rancagua	/	11	30	1	/	41
Curico	/	13	4	2	1	19
Talca	22	50	42	/	1	115
Concepción	11	106	141	90	11	359
Temuco	/	72	53	/	/	125
Valdivia	/	68	57	1	/	125
Osorno	26	31	34	29	7	120
Puerto Montt	/	71	21	/	19	111
Castro	. 3	/	/	/	1	4
Ancud	/	/	/	/	/	/
Coihaque	/	/	3	/	/	3
Punta Arenas	/	/	57	/	4	61
TOTAL	765	1 376	950	1 187	419	4 697

^{*}Pour Santiago, les statistiques sont réalisées à partir du 11.09.73.

^{(21) &}quot;Comité de coopération pour la paix au Chili - Bilan de deux années de travail solidaire.", DIAL A.63, Paris, 1976, pp. 33, 34 et 36.

De plus, dans ce tabeau, on ne trouve pas les cas juridiques traités par le Comité et dont l'aboutissement fut la libération des personnes arrêtées. Rien que pour Santiago, le nombre de libérations a été de 3 989, ce qui signifie que le département pénal du Comité a effectué un travail de grande envergure. Pour la zone de Santiago, il faut noter que 36 % des cas se sont produits entre septembre et décembre 1 973. D'après ces statistiques, c'est surtout cette province de Santiago qui a été la plus touchée par la répression (prés de 64 % du total). C'est pour cela que le Comité pour la Paix a surtout agit dans la capitale avant de diversifier son œuvre et de l'étendre à l'ensemble du pays. Le service juridique du Comité offre à tous ceux qui le désirent une aide, et en ce qui concerne les personnes arrêtées, il s'agit d'une aide juridique gratuite: analyse des faits, défense devant les tribunaux etc, mais aussi une aide aux familles de prisonniers politiques ou aux familles de détenus-disparus ou de personnes décédées. Le travail du Comité ne s'arrête pas à une assistance juridique: il aide aussi ceux qui ont été libérés à se réinsérer dans la société, notamment en leur trouvant du travail, et par extension, le Comité pour la Paix a créé un service de l'emploi permettant d'assister les personnes dans le besoin.

- Le service de l'emploi.

Le service de l'emploi commence à fonctionner dès octobre 1 973. Il est créé en raison de l'augmentation croissante du nombre de personnes licenciées pour des motifs politiques. Sa tâche consiste, à l'origine à prendre la défense des travailleurs licenciés devant la justice du travail. Prés d'un millier de cas de licenciements pour motifs politiques dans le secteur public ont été défendus devant les commissions spéciales, mais un seul cas a été couronné de succés. Par la suite, durant la seconde moitié de l'année 1 974, le nombre de licenciés pour motifs politiques diminue nettement tandis que le nombre de licenciés économiques augmente massivement. Le Comité a traité devant la justice du travail près de 6 000 dossiers pour licenciements économiques.

Nombre de licenciés accueillis par le Comité (22)

Période	Secteur public	Secteur privé	TOTAL
octobre 73- décembre année 1 975	74 2 369 206	2 232 1 604	4 601 1 810
TOTAL	2 575	3 836	6 411

C'est surtout pendant la première période que les licenciements sont massifs, tant dans le secteur public que dans le privé: il s'agit alors de "purges" de personnel: licenciement pour motifs politiques. Ensuite durant l'année 1 975, le nombre de licenciements diminue, surtout dans le public, tandis que dans le privé, le nombre de licenciements reste trés fort: il s'agit alors de licenciements pour motifs économiques. Le secteur public licencie moins, il se débarrasse des derniers "gauchistes", tandis que le privé licencie beaucoup plus, pour des motifs économiques, le régime militaire ayant mis en place une idéologie économique sous la conduite des "Chicago Boys" (23) qui s'est traduit entre autre par trois types de mesures: la libération des prix et des marchés, l'ouverture commerciale et financière vers l'extérieur et la réduction de l'influence de l'état dans le domaine économique. De nombreuses entreprises sont dénationalisées, elles appliquent alors les régles du libéralisme pour arriver à rendre ces entreprises compétitives, en particulier réduction de personnel. On peut ajouter que la majeure partie des licenciés du privé proviennent de l'industrie: ce sont des ouvriers ou des employés fortement syndicalisés (24). Ensuite ce sont les ouvriers sans qualification qui subissent le chômage.

Parallèlement au service du travail, la COMSODE (Commission de Solidarité et de Développement) a été créée en octobre 1 973 par Mgr Ariztia, évêque auxiliaire de Santiago, secondé par un groupe de prêtres et de laïcs, pour faire face au chômage engendré par les licenciements massifs. Cet organisme travaille de façon automomne jusqu'en février

⁽²²⁾ DIAL A.63, Art. Cit, p. 35.

⁽²³⁾ Ecole économique de Chicago: principal courant de la "nouvelle économie" américaine représentée notamment par Milton Friedman. Elle prône un retour le plus total possible au libéralisme économique.

⁽²⁴⁾ La CUT (Centrale Unique des Travailleurs) a eu un poids trés important dans l'élection de Salvador Allende et a gardé tout au long de l'Unité Populaire une trés forte influence.

1 974, date à laquelle il s'associe au Comité pour la Paix, puis en décembre 1 974, la COMSODE transfère ses bureaux au siège du Comité, rue Santa Monica, devenant ainsi un organe du Comité. A l'origine son action se limite à organiser de petits ateliers de travail avec des chômeurs licenciés pour motifs politiques, mais avec l'augmentation des licenciements en raison de la crise économique, l'activité de la COMSODE prend plus d'ampleur: au 31 décembre 1 975, date de la dissolution du Comité pour la Paix, la COMSODE a créé cent vingt six entreprises auto-gérées donnant du travail à près de 2 000 ouvriers, et elle se charge de commercialiser l'artisanat fabriqué par les prisonniers politiques des diverses prisons du pays.

Au milieu de l'année 1 974 est organisé le service d'entraide correspondant à l'aide fournie aux familles de détenus: financer des voyages à destination des camps de prisonniers (25), assurer les soins nécéssaires pour les prisonniers sur les lieux de détention, les soins pour les anciens prisonniers, mais aussi aux familles de détenus. En effet, le Comité pour la Paix assure aussi un service sanitaire, car le programme de "santé gratuite pour tous" a été totalement détruit par le coup d'état: sous le régime militaire, on trouve un service sanitaire à deux vitesses: l'un pour les hautes classes sociales qui peuvent payer médecins, médicaments, interventions chirurgicales etc, et l'autre pour les basses classes sociales qui ne peuvent en fait pas se soigner. Jo Briant, un français militant pour le Chili a ainsi définit le systéme médical chilien: "Un malade est uniquement considéré comme un client solvable ou non et il n'a droit aux soins et aux médicaments qu'à la condition qu'il puisse payer." (26)

⁽²⁵⁾ Les prisonniers sont parfois détenus dans des lieux extrêmement éloignés de leur lieu habituel de résidence. Au Chili, certaines personnes ont été reléguées dans des "villes fantômes" du désert d'Atacama ou dans des régions au climat trés rude (climat tempéré froid océanique) du sud du pays.

⁽²⁶⁾ BRIANT (Jo), Chili au quotidien, Paris, l'Harmattan, 1987, p. 135.

- Le programme de santé

Dés septembre 1 973 se fait sentir le besoin de venir en aide aux prisonniers soumis à la torture, à leurs familles abandonnées sans ressources et ayant perdu, par suite de l'incarcération du chef de famille, tous leurs droits à la prévention et à l'assistance médicale. Ces besoins sont assurés par des médecins volontaires, de façon non structurée. Le Comité pour la Paix paye ces médecins quand ceux-ci ne peuvent subvenir à leurs propres besoins. C'est ainsi que le Comité s'est rendu compte des nécéssités d'une partie de la population en service d'aide médicale: en juillet 1 974 un centre médical est créé dans le cadre du Comité avec des médecins au chômage qui reçoivent ainsi un salaire minimum. Il est cependant urgent de faire plus car les besoins en soins deviennent de plus en plus pressants suite à la "privatisation de la médecine" qui empêche les chiliens d'avoir accés au traditionnel service de santé. Deux dispensaires sont créés le 1er janvier 1 975: l'un dans la zone sud de Santiago dans la paroisse de San Pedro et l'autre à San Pablo dans la zone est.

Face au succès de ces dispensaires, la nécéssité d'en ouvrir d'autres se fait sentir: trois dispensaires sont ainsi créés en juin 1 975: Hogar de Cristo dans la zone ouest, Nuestra Señora del Carmén dans la zone nord et Santo Cura de Ars dans la zone sud. Ce dernier dispose de tous les services médicaux et même d'un service anti-alcoolique, l'alcoolisme étant un véritable fléau au Chili, remplacé plus tard et chez les plus jeunes par la drogue. Ces cinq dispensaires, gratuits ont offert des soins à plus de 70 000 personnes jusqu'en décembre 1 975.

La malnutrition infantile est l'un des problèmes prioritaires abordés par le Comité pour la Paix car de nombreuses maladies proviennent de la carence alimentaire durant l'enfance. A ce titre des cantines d'enfants ont vu le jour fournissant bien souvent à la majorité des enfants, leur seul repas quotidien. A Santiago, on compte deux cent cinquante cantines nourrissant près de vingt mille enfants soit quatre vingt douze cantines dans la zone sud pour huit mille seize enfants, soixante deux pour cinq mille cinq cent enfants dans la zone ouest, quarante cinq cantines dans la zone nord et quarante deux dans la zone

est. Dans le reste du pays, une centaine de cantines assure un repas à dix mille enfants. Parallèlement aux cantines est organisé un service de contrôle sanitaire. On a ainsi pu constater que dans la zone ouest, le taux de dénutrition atteint 61 % et dans la zone est 48 %. Dans les dispensaires des taux similaires ont été enregistrés: 80 % pour la zone sud, 57 % pour la zone ouest et 42 % pour la zone est. Ces chiffres permettent de constater que les quartiers riches de Santiago sont situés à l'est, sur les pentes de la Cordillère des Andes, à la périphérie du centre de Santiago qui est très pollué.

Le programme de santé a été financé par CEBEMO (27). L'application de ce programme a nécéssité le concours de quatre vingt sept personnes, réparties entre médecins, dentistes, sages-femmes, infirmières, spécialistes en nutrition et personnel auxiliaire.

Nombre de prestations en 1 975 (28)

centre medical	2	094				
Santo Cura de Ars	13	597	dont	alcoolisme 1 964		
Santa Señora del Carmén	11	239				
San Roque	18	380				
Hogar de Cristo	14	423				
San Pedro- San Pablo	2	503				
Consultations spécialisées	2	763	dont	psychologie	1	597
				psychiatrie		565
				oto-rhino-laryngologie		80
			•	gynécologie		143
				pulmologie		4
				traumatologie		37
			,	psychiatrie infantile		4
				ophtalmologie		298
				dermatologie		35

TOTAL 64 999 Plus 6 287 kg de lait en poudre distibué 1 176 analyses médicales

Ces chiffres montrent bien l'importance qu'a pris le programme de santé, ceci en une seule année et seulement sur Santiago. Les dispensaires ont donné des consultations en médecine générale, en gynécologie, en chirurgie dentaire, mais en ce qui concerne certaines maladies, il faut faire

⁽²⁷⁾ CEBEMO, organisme catholique hollandais.

^{(28) &}lt;u>DIAL</u> A.63, <u>Art. Cit</u>, pp.38-39.

appel à des spécialistes. Ces derniers sont soit volontaires pour recevoir les personnes envoyées par les dispensaires, soit ils sont contactés et payés par le Comité pour la Paix. Plus de 78 % des consultations spécialisées sont de l'ordre de la psychanalyse ou de la psychiatrie: les chiliens, adultes comme enfants, mais dans une moindre mesure, ont besoin d'une aide psychologique pour surmonter les terreurs causées par le régime dictatorial (suite à des tortures, ou après avoir assisté à des assassinats, des perquisitions violentes...). Enfin, des conventions ont été signées avec des laboratoires d'analyses. Pour les hospitalisations et les frais occasionnés pour les soins (lunettes, prothéses dentaires, médicaments etc), un plan d'aide spéciale a été mis au point dont le financement est à charge du Comité.

Pour mener à bien cette œuvre, il ne suffit pas d'avoir une bonne volonté ni même des aides matérielles (travail bénévole, prêt de matériel divers, de locaux etc). Il faut que le Comité se procure de l'argent: un service financier est créé, à la fois pour rechercher et obtenir des fonds, tenir une comptabilité, distribuer l'argent aux différents services, payer le personnel, soit plus de trois cents employés (plus de soixante dix avocats, quarante assistants sociaux, quarante religieux, des ingénieurs, des journalistes, des comptables, un personnel administratif et un personnel auxiliaire). Les fonds destinés au Comité proviennent d'organismes internationaux comme le Conseil œcuménique des Eglises (participation à plus de un million de dollars), CEBEMO, la conférence épiscopale des Etats-Unis, OXFAM, Misereor... Le coût total de fonctionnement du Comité pour la Paix s'est élevé à un million huit cent mille dollars soit près de dix millions de francs. Grâce à cet argent le Comité pour la Paix a pu étendre son action à d'autres services: la province avec le service rural, l'établissement de cantines ou de dispensaires dans les autres grandes villes du pays, une aide juridique pour les habitants de la province, un service d'information, une aide aux étudiants...

III - DIVERSIFICATION DE L'ŒUVRE DU COMITE POUR LA PAIX.

- Elargissement de l'œuvre hors de la capitale.

En novembre 1974, le service rural du Comité est créé pour venir en aide aux paysans, pour étendre les soins médicaux et juridiques à ces secteurs qui, de plus sont touchés par le chômage, tant pour motifs politiques que pour motifs économiques. Comme à Santiago qui, grâce au travail de la COMSODE a connu des créations d'emploi, dix entreprises paysannes sont créées donnant un travail stable à plus de soixante dix personnes. Ces entreprises s'occupent essentiellement de cultures maraîchères et potagères. Le chômage a frappé durement le milieu agricole, soit après des licenciements pour motifs politiques d'ouvriers agricoles, soit suite aux expropriations des terres qui avaient été offertes à de petits paysans par la réforme agraire entreprise sous l'Unité Populaire: un tiers des terres offertes aux paysans par la réforme agraire a été ainsi confisqué.

Grâce à l'extension du Comité en province, il a été possible de créer près de quatre vingts cantines pour enfants, en accueillant une centaine chacune, ainsi qu'un programme de santé. Des aides scolaires ont été accordées aux enfants de détenus (frais d'inscription, livres scolaires...). En province, le Comité a fait fonctionner vingt quatre bureaux dans diverses villes. Ceux-ci se sont occupés de l'aide juridique aux personnes arrêtées, condamnées ou mises en procés, ainsi qu'aux parents de détenus-disparus. Ces comités de province couvrent les zones les plus éloignées comme Coihaque au sud ou Punta-Arenas à l'extrême sud du pays ainsi que les villes les plus importantes comme Concepción ou Valparaíso, le Chili s'étendant sur près de 4 000 km du nord au sud. En province, l'aide juridique a été accordée à un millier de personnes.

Enfin, le Comité a aussi développé en province une aide au travail. Des programmes de travail pour les assignés à résidence ont été organisés par les comités de Coihaque, Concepción, Castro, Curico, Puerto Montt, Valparaíso et San Felipe. Des fonds ont été obtenus du Comité central et de la COMSODE pour financer des ateliers, par exemple à Puerto Montt, onze ateliers ont été créés donnant du travail à quatre-vingt une personnes.

La vitalité de ces comités de province dépend beaucoup de l'aide et du soutien que lui accorde la hiérarchie locale de l'Eglise. Le travail de ces vingt quatre comités de province est assuré par moins de cent personnes au total, soit vingt six religieux et religieuses de différentes confessions, trente avocats, dix huit assistants sociaux et vingt cinq administratifs. Le Comité pour la Paix a eu un certain poids dans la défense des Droits de l'Homme, mais il est efficace surtout dans la capitale, la province quant à elle n'a pas eu , du fait du manque d'hommes et surtout de leaders comme a pu l'être le cardinal Silva à Santiago, les moyens ni les forces nécessaires pour mener à bien une action de grande envergure.

- Les autres services offerts par le Comité pour la Paix.

D'autres services sont offerts par le Comité. Tout d'abord le service universitaire pour venir en aide aux étudiants qui se trouvent, du fait de leurs activités politiques en conflit avec l'administration universitaire. En effet les Universités ont été fortement touchées par le coup d'état ayant la réputation d'être des foyers de diffusion d'une pensée de gauche. Le service juridique du Comité, créé dés novembre 1 973, s'est occupé dans un premier temps d'apporter une aide juridique au niveau des tribunaux civils ou universitaires (défenses et appels devant les inspections académiques des facultés et des rectorats). Le Comité pour la Paix a aussi un service d'aide relatif à des bourses de travail, à l'obtention de copies de diplômes ou de piéces d'identité universitaires refusées aux intéressés, à:l'attribution de bourses d'étude et à : une centralisation des informations sur la situation générale des universités chiliennes. Au total, mille quatre cent quatre vingt quatorze cas ont été traités par le service universitaire du Comité, dont la moitié étaient à caractére juridique. Ce service a été interrompu à la fin de

l'année 1 974 à la suite d'une diminution du nombre de consultations pour les problèmes juridiques et de l'impossibilité de répondre aux demandes croissantes sur certains problèmes: en particulier les demandes de bourses. Les démarches en cours ont été reprises par le service juridique.

Le Comité a aussi créé un service pour venir en aide aux personnes désirant s'exiler: le service de reclassement. A cette époque, il s'agit essentiellement d'exil politique (les exils pour motifs économiques ne viennent que plus tard), et le Comité vient en aide uniquement à ceux qui se sentent menacés dans leur intégrité physique. Jusqu'en décembre 1 974, date à laquelle ce service est supprimé, 3 300 cas ont été traités. Ce sont en général des hommes qui ont déjà été arrêtés et ont subi des tortures et qui, une fois libérés, craignent d'être de nouveau arrêter ou de voir leur nom faire augmenter la liste des disparus. Au début le Comité pour la Paix a essayé de faire sortir ses protégés vers les pays voisins, mais le Pérou a cessé d'accueillir les réfugiés chiliens à partir de février 1 974 et l'Argentine a fait de même en novembre 1 974.

Enfin le Comité offre un service d'information qui a débuté en décembre 1 974. Ceci a été rendu possible parce qu'il traitait tous les jours de nombreux cas, et il a pu ainsi grâce à un système de fiches publier périodiquement un bulletin des arrestations, classées selon les responsables, le lieu, le jour et l'heure, le domicile de la victime et le temps de disparition du détenu. C'est ansi que le Comité a constaté avec le temps, une plus grande fréquence des arrestations opérées par des policiers en civil, la DINA (29). Ces bulletins d'information donnent également des chiffres sur les licenciements de la période considérée, les remises en liberté, les démarches juridiques faites par le Comité, les violations connues de Droits de l'Homme... Ensuite viennent des informations sur les autres activités du Comité: cantines d'enfants, dispensaires, activités en province... Le Comité a édité aussi des brochures explicatives sur son action, de maniére à permettre aux chiliens de mieux connaître son travail, ses buts et ses moyens (30).

⁽²⁹⁾ DINA: Direction nationale d'intelligence, police politique du gouvernement de Pinochet, tristement célébre par ses activités illégales d'arrestations et de tortures. C'est devenu plus tard la CNI, centrale nationale d'investigation.

⁽³⁰⁾ Cf annexe n° 2: "Comité de Coopération pour la Paix au Chili".

L'Eglise catholique chilienne a offert au gouvernement militaire la légitimation que celui-ci attendait: cela donne à la junte une "confessionalité" qui lui semble nécessaire pour conserver le pouvoir. Cette légitimation du pouvoir a créé dans la hiérarchie catholique des dissensions, une partie seulement de l'épiscopat, dans la lignée du personnage le plus important de l'Eglise catholique chilienne, le cardinal archevêque de Santiago, Mgr Raúl Silva Henriquez, a entrepris de dénoncer les graves atteintes aux Droits de l'Homme commis par le gouvernement militaire. Les actions du Comité pour la Paix ont permis de venir en aide aux personnes dans le besoin, tant à un niveau politique qu'économique. Grâce à son intervention dans la société, le Comité pour la Paix est devenu un organisme qui à l'intérieur comme à l'extérieur du pays est crédible: les organisations de défense des Droits de l'Homme et les organismes internationaux comme les Nations Unies s'adressent désormais à lui pour connaître la situation des Droits de l'Homme au Chili. Cette action en faveur des "sans-voix" n'est pas sans répercussions du côté de la junte militaire qui a fait tout ce qui est en son pouvoir pour faire taire cet organisme génant.

B - DE LA FERMETURE DU COMITE POUR LA PAIX A LA CREATION DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE.

L'action du Comité pour la Paix en faveur des Droits de l'Homme devient de plus en plus génante pour le gouvernement, surtout que celui-ci veut donner à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, une image de gouvernement constitutionnel, qui n'est intervenu que pour sauver le pays du "chaos marxiste". Or. le Comité pour la Paix dépend entre autre de l'Eglise catholique qui, au Chili n'a pas la réputation d'être une institution extrêmiste. Le gouvernement veut donc faire taire le Comité qui fausse son image de marque, et tous les moyens lui sont bons: cela va de la simple diffamation jusqu'à une répression violente du type perquisitions, arrestations, détentions et même assassinats, ce qui est tout de même relativement plus difficile à dissumuler sous l'accusation de terrorisme quand il s'agit de prêtres. Parallèlement le Comité pour la Paix a connu des divisions internes ce qui a eu pour conséquence la démission de certaines églises, ou pour le moins de certains secteurs de ces églises. Le Comité pour la Paix, n'ayant plus les soutiens nécessaires pour faire face aux menaces du gouvernement, a dû accepter la dissolution, mais l'Eglise catholique n'a pas abandonné la défense des Droits de l'Homme, et pour poursuivre l'œuvre du Comité, a créé le Vicariat de la Solidarité, dépendant uniquement de l'archevêché de Santiago, dans l'esprit défini aux conférences épiscopales de Medellin et de Puebla.

I - LA REPRESSION CONTRE LE COMITE POUR LA PAIX.

- Résistances et répressions.

Le Comité pour la Paix, par son action en faveur des droits fondamentaux, s'oppose plus ou moins directement au gouvernement

militaire, malgré la légitimation de celui-ci par les hiérarchies ecclésiastiques. C'est pourquoi, dès sa création, il doit faire face à des campagnes de presse tendant à le discréditer, lui ou ses membres. Ainsi, par exemple, le 29 mai 1 974, une journaliste de "La Tercera de la Hora" (31), Lidia Estay Araya a écrit:

"Le cardinal a dit que 'le climat de peur et d'insécurité le préoccupe'. Croit-il que les chiliens vont accepter ses diatribes marxistes? Ce ne fut peut-être pas lui qui par sa présence aux côtés du grand manitou donnait du crédit à tout ce que faisait le gouvernement Allende (...) Le cardinal a-t-il oublié si vite le climat de terreur que nous étions en train de vivre avec des centaines d'assassinats commis en toute tranquilité." (32)

Si au départ, il ne s'agit que de campagnes de presse diffamatoires, du même type que celle citée ci-dessus, c'est à dire des accusations sans aucun fondement, destinées seulement à discréditer l'organisme ou ses membres, la répression est allée en augmentant au fur et à mesure que le Comité pour la Paix a pris de l'assurance et que son organisation lui a permis de défendre plus efficacement les Droits de l'Homme.

Le gouvernement n'a jamais pardonné au Comité pour la Paix d'avoir réussi à soustraire des mains de la DINA diverses personnes comme par exemple Sergio Zamora Herrera, haut responsable du parti socialiste chilien. Sergio Zamora Herrera, arrêté par la DINA le 15 mars 1975, est conduit au 2 238 rue Santa Monica en face du siége du Comité: la DINA veut le contraindre à reconnaître des clandestins du parti socialiste travaillant pour le Comité (le parti socialiste tout comme le parti communiste sont déclarés hors-la-loi au Chili; certains membres de ces partis travaillent légalement au Comité et parallèlement ils appartiennent à des partis politiques qui travaillent dans la clandestinité). Durant l'attente, Zamora réussit à s'enfuir et à se réfugier dans les bâtiments de la COMSODE, organisme dépendant du Comité. Les membres du directoire du Comité, apprenant qu'un demandeur d'asile se trouve dans leur bâtiment ont tout d'abord pris contact avec des personnes influentes (David Propper, ambassadeur des Etats-Unis et le magistrat Jose Maria Eyzaguirre, président de la cour suprême), ensuite ils ont décidé de transférer Zamora dans un autre lieu de crainte qu'il n'y ait une perquisition au siége du Comité,

^{(31) &}quot;La Tercera de la Hora", quotidien chilien de tendance pro-gouvernementaliste.

⁽³²⁾ Collectif, La memoria prohibida, op.cit, p.17.

malgré son statut de maison de l'archevêché. La direction du Comité pour la Paix est consciente de cacher un détenu qui s'est enfui, mais Zamora a été torturé (dix-huit brûlures de cigarette), il est donc du devoir de l'Eglise de le protéger. Le Comité réussit à faire exiler Zamora grâce aux contacts pris, mais Pinochet n'a jamais reconnu que celui-ci avait été torturé, un médecin agréé par la junte n'ayant pu le voir. Pinochet a donc conclu à un cas d'auto-torture!

Un autre fait que la junte ne peut pardonner à l'Eglise, c'est d'avoir sauvé la vie d'un groupe de résistants miristes (33) parmi lesquels il y avait deux dirigeants du MIR: Andrés Pascal Allende et Nelson Gutierrez. Le 15 octobre 1 975, la DINA attaque le village de Malloco pour arrêter le groupe de résistants, mais ceux-ci parviennent à s'enfuir et à se réfugier dans un couvent de Santiago. Les religieux sont disposés à les protéger car ils savent que si ces personnes sont arrêtées par la DINA, elles n'auraient même pas droit à un jugement: aprés avoir été torturées pour obtenir d'elles un maximum de renseignements, elles auraient été assassinées. Le gouvernement a accusé les prêtres qui ont aidé la fuite des miristes, de collaborer avec le MIR, ce à quoi l'archevêché a répondu le 5 novembre 1 975:

"L'autorité ecclésiastique de ce diocése réprouve donc comme contraire à l'esprit du Christ toute action dûment prouvée de prêtres, de religieuses ou de laīcs manifestant leur adhésion ou leur coopération directes à de tels principes de violences ou de haines (34). Différent est le cas de ceux qui sous l'inspiration des exigences du message évangélique, ont cru en conscience qu'ils devaient, à qui le leur demandait et quel que soit ses choix politiques, prêter une assistance élémentaire à la préservation de la vie." (35)

Ces deux exemples illustrent la montée des tensions entre l'Eglise et l'Etat. Le gouvernement militaire ne peut se permettre d'avoir contre lui une organisation telle que l'Eglise en général et le Comité pour la Paix en particulier. Tout au long de l'année 1 975, d'autres événements font monter la tension entre les deux institutions ce qui a pour conséquence une augmentation de la répression et va

⁽³³⁾ Le MIR (Mouvement de la Gauche Révolutionnaire) est un parti d'extrême gauche.

⁽³⁴⁾ Allusion au MIR, parti qui se place en faveur de la lutte armée et de la dictature du prolétariat pour arriver à ses fins.

^{(35) &}quot;Chili, graves affrontements entre le gouvernement et l'Eglise" <u>DIAL</u> D 259, Paris, 1 975, p.2.

finalement aboutir à la fermeture du Comité pour la Paix.

-Intensification de la répression suite aux déclarations de Carlos Camus.

L'aide apportée aux miristes a eu de graves conséquences pour le Comité pour la Paix. Si au départ il s'agit essentiellement de campagnes de presse diffamatoires et de quelques menaces, à partir du milieu de l'année 1 975, la répression est devenue systématique: arrestations, perquisitions, expulsions, et toujours campagnes de presse, menaces... Du 9 septembre au 20 novembre 1 975, on compte cinq perquisitions de maisons ou d'églises liées au Comité, vingt et une arrestations-détentions, six expulsions, le plus souvent de missionnaires étrangers membres des différentes églises collaborant au Comité, et un mort.

Parallèlement se développent des campagnes de presse destinées à disqualifier le travail du Comité. Le 4 octobre 1 975, "La Segunda" (36) publie des déclarations de Carlos Camus, alors secrétaire de la conférence épiscopale chilienne. Mgr Camus, dans un dîner-débat le 30 septembre 1 975 au siège de l'association des journalistes étrangers a fait des déclarations qui devaient rester privées, et c'est à cause d'indiscrétions journalistiques que ces déclarations ont été rendues publiques. Les déclarations de Mgr Camus n'ont pas été appréciées par la junte et ont envenimé les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Il a dit entre autre :

"Nous sommes sortis des flammes pour tomber dans la braise. Voilà la grande erreur. Pour moi, c'est me semble-t-il, une immense responsabilité historique. (...) De nombreux employés du Comité pour la Paix ont des idées marxistes. C'est logique. Au début, quand le Comité a été créé, personne ne voulait prendre de risques. Les gens d'autres tendances, c'est à dire ceux de droite, les démocrates-chrétiens restaient en général trés meurtris par tout le système, le système antérieur. C'est pourquoi ils étaient peu disposés à se mêler de cette affaire. Et c'est pourquoi, un grand nombre de ceux qui collaboraient avec le Comité étaient des gens aux idées marxistes" (37)

Cet incident "Camus" a affaiblit l'Eglise face au régime qui dans un certain sens se réjouit de ces déclarations: le gouvernement a ainsi

^{(36) &}quot;La Segunda", quotidien chilien de tendance pro-gouvernementaliste.

^{(37) &}quot;Déclarations bruyantes du secrétaire de l'épiscopat", <u>DIAL</u> D. 254, Paris, 1 975, p. 2 et 5.

matière à critiquer le Comité pour la Paix puisque l'un des membres de la hiérarchie catholique admet que de nombreux marxistes y travaillent.

Le 3 octobre 1 975, la campagne contre le Comité s'accentue avec l'interdiction de retour au Chili pour Helmut Frenz, co-président du Comité. Un mois plus tard, une campagne de presse accuse des prêtres catholiques de collaborer avec le MIR. Le 12 novembre, "La Segunda" commence une campagne de presse destinée à mettre en doute les finances du Comité. Le lendemain, le même journal annonce que le Comité fabrique de fausses informations: onze personnes dont le nom figure sur les lisêtre en liberté. Toute cette tes de disparus du Comité ont déclaré campagne va aboutir à la dissolution du Comité, demandée officiellement par Pinochet le 11 novembre 1 975 et que le 17 novembre, "La Segunda" annonce sous le titre: "Le Comité pour la Paix s'auto-dissout vu que son action ne se justifie plus". Si Silva a accepté de dissoudre le Comité, c'est non seulement à cause de la répression de plus en plus violente que celui-ci subit, mais aussi à cause des craquements internes au Comité qui ont accéléré la fermeture de ce dernier avec "l'aide bienveillante" du gouvernement.

- Les problèmes de l'œcuménisme.

Le gouvernement militaire, pour détruire le Comité a travaillé sur deux fronts, en menant d'une part une campagne diffamatoire associée à une répression violente, et d'autre part un travail de conquête envers les Eglises évangéliques, ces Eglises ayant toujours été considérées comme des Eglises non officielles face à une Eglise catholique privilégiée dans ses relations avec l'Etat. Ceci a abouti au départ des orthodoxes le 10 novembre 1 975, à l'abandon des pentecôtistes dont la majorité s'empresse alors de faire acte d'allégeance au gouvernement. Cristián Precht, secrétaire executif du Comité a déclaré:

"La grande ligne du plan pour en finir avec cette institution fut de démanteler l'appui œcuménique au Comité (...) avec une action sur les Eglises les plus faibles qui faisaient partie de l'organisation et en manipulant ses affaires internes" (38).

⁽³⁸⁾ Collectif, La memoria prohibida, op.cit, p.167.

Avec sa politique de "la carotte et du bâton", le gouvernement a réussi à convaincre les dirigeants des Eglises évangéliques qu'ils doivent, avant de défendre des "gauchistes", penser à leurs paroissiens qui réclament la protection de leurs propres intérêts. Une partie de la communauté juive en est elle aussi convaincue, mais, le grand rabin, malgré les divisions surgies à l'intérieur de sa communauté, s'est maintenu jusqu'à la fermeture du Comité pour la Paix. Les méthodistes quant à eux ont connu une division interne qui a largement affaibli leur participation au Comité.

Cependant, de toutes ces divisions internes, ce sont les luthériens qui ont payé le prix le plus élevé, en tant qu'Eglise comme en tant que personnes: un schisme s'est produit dans l'Eglise luthérienne chilienne. Celui-ci a débuté en novembre 1 974 lorsque dix-huit représentants de paroisses de langue allemande se sont retirés pour former un Conseil Coordinateur des Communautés Evangéliques Luthériennes, demandant en même temps la démission de l'évêque Helmut Frenz. En mars 1 975, ce conseil demande non seulement la démission de Frenz, mais aussi celle du conseil synodal entier. Finalement le 12 avril 1 975, le conseil coordinateur se retire de la IELCh (Eglises Evangélique Luthérienne du Chili). Le 1er juin 1 975, il demande au gouvernement la dissolution de la IELCh et l'expulsion de Frenz du Chili, ce dernier étant toujours resté fidèle au Comité. Il ne peut cependant plus compter que sur l'appui d'une vingtaine de milliers de fidèles. Helmut Frenz reçoit le soutien de Philip Potter, alors secrétaire général du Conseil Cecuménique des Eglises. C'est alors que la Conseil Coordinateur a répondu à ce soutien par cette déclaration:

"Mr Potter (...) est secrétaire général d'une organisation qui par son appui au terrorisme international dans diverses parties du monde (39) s'est mise en marge de la loi, appui au terrorisme international qui s'est exprimé par son accord avec les juges du tribunal de Nuremberg contre des crimes de guerre. Curieusement Mr. Frenz est représentant de cette organisation qui appuie le terrorisme international et qui dans d'autres opportunités, avec l'hypocrisie qui le caractérise, s'est permis d'exprimer des jugements contraires au gouvernement du Chili et de l'attaquer ouvertement avec un grand déploiement publicitaire." (40)

⁽³⁹⁾ Le Conseil Œcuménique des Eglises a condamné le coup d'état du 11 septembre 1 973 au Chili.

⁽⁴⁰⁾ Collectif, La memoria prohibida, op.cit., pp. 147-148

Cette citation montre bien la direction politique du conseil coordinateur, les membres de ce conseil étant tous représentants de paroisses de langue allemande. Au Chili, l'arrivée de migrants d'origine allemande a débuté en 1 850 et s'est poursuivie par vagues successives dans les décennies suivantes. Mais de nombreux allemands sont arrivés peu après la seconde guerre mondiale pour fuir les jugements alliés: c'est ainsi qu'à été créée au Chili Colonia Dignidad, véritable colonie nazie.

Cette scission au sein de l'Eglise luthérienne a eu pour conséquence le retrait de la Nouvelle Eglise Luthérienne du Comité pour la Paix. Le pasteur Ricardo Wagner de la Nouvelle Eglise Luthérienne déclare à la presse le 25 juin 1 975: "Notre Eglise se retire du Comité pour la Paix à cause du ton nettement politique qu'a cette institution et qui a été en partie le motif des problèmes de notre Eglise." (41). Peu de temps après cette scission, le gouvernement militaire écrit l'épilogue du schisme en interdisant le 3 octobre 1 975 le retour au Chili d'Helmut Frenz pour:

"Activités anti-nationales et atteintes graves à la sécurité publique, le gouvernement suprême a décidé d'interdire l'entrée dans le pays à Helmut Frenz et de lui retirer le visa permanent de séjour délivré par ce ministère;" (42)

Le Comité pour la Paix est désormais décapité puisque Frenz en est l'un des co-présidents, et l'autre, Mgr Fernando Ariztia a été nommé évêque à Copiapó, à huit-cents kilométres au nord de Santiago. Mgr Silva Henriquez a essayé de faire croire que cette nomination est motivée par le besoin de repos qu'éprouve Mgr Ariztia, mais personne n'a pu y croire. Avec toutes les divisions internes que connait le Comité en cette fin d'année 1 975, et la campagne menée par le gouvernement pour en finir avec cet organisme, il est évident que le Comité a dû fermer ses portes.

⁽⁴¹⁾ Collectif, La memoria prohibida, op.cit, p. 148.

^{(42) &}quot;Le Comité de coopération pour la Paix dans la ligne de mire de la répression", DIAL D. 255, Paris, 1 975, p. 2.

II - VERS LA CREATION DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE.

- La dissolution du Comité pour la Paix.

Sentant le danger planer sur le Comité, un appel des familles de détenus est rendu public le 11 novembre 1 975. Il demande de soutenir l'action du Comité car celui-ci vient en aide à tous les déshérités et en particulier aux détenus. Cette lettre signée par neuf-cent-dix-sept familles de détenus dénonce l'amalgame que la presse fait entre le marxime et l'amour chrétien:

"La presse fait apparaître le véritable amour chrétien comme étant synomyme de complicité avec les personnes aidées et accuse l'Eglise d'être infiltrée par le marxisme" (43)

C'est sous cette accusation que Pinochet, dans une lettre envoyée au cardinal Silva le 11 novembre 1 975, demande la dissolution du Comité:

"C'est pourquoi nous avons considéré que cet organisme est un moyen dont se servent les marxistes-léninistes pour créer des problèmes qui nuisent à la tranquilité des citoyens et à la nécessaire quiétude dont le maintien est le principal devoir d'un gouvernant. Pour éviter des maux plus graves encore, la dissolution du Comité cidessus sera donc un pas positif." (44)

Bien entendu, les partis se réclamant du marxisme sont déclarés hors-la-loi, or un certain nombre de marxistes travaille au Comité comme l'ont déclaré Silva et Camus, mais à la condition de ne pas faire de propagande en faveur de leur idéologie. De plus, si le Comité, par son œuvre en faveur des Droits de l'Homme, vient en aide à des gens de gauche, c'est surtout parce que ceux qui luttent contre le gouvernement fasciste de Pinochet sont de gauche, et non par adhésion à leur idéologie. Ainsi, malgré les soutiens intérieurs et internationaux que réçoit le Comité, Pinochet demande la dissolution: "J'estime tout à fait convenable que l'on adopte les moyens pertinents pour que cet organisme arrive à sa fin." (45)

^{(43) &}quot;Dissolution du Comité pour la Paix", <u>DIAL</u> D. 265, Paris, 1 975, p.2. Cf annexe n°3.

⁽⁴⁴⁾ Ibid. p.4

⁽⁴⁵⁾ Ibid. p.4

Pinochet ne peut intervenir directement pour dissoudre le Comité, celui-ci étant une association de droit canonique. Cependant Silva a considéré cette mesure comme une exigence du gouvernement, et, au vu de tous les événements que le Comité a traversé durant les derniers mois de l'année 1 975 (répression, menaces...), Silva ne peut se permettre de refuser la demande de Pinochet sans mettre en danger les personnes du Comité toujours détenues ou d'autres qui risquent d'être arrêtées. C'est pourquoi, le 14 novembre 1 975, Silva répond à Pinochet que le Comité ferme mais sous certaines conditions: "Le travail charitable accompli jusqu'à maintenant par le Comité (...) continuera à se développer dans nos propres organisations écclésiales" (46). La dissolution du Comité pour la Paix signifie donc la fin du travail œcuménique mais non la fin du travail humanitaire qui a été développé en commun et qui va se poursuivre indépendamment à l'intérieur des Eglises qui le désirent. La deuxième condition posée est que l'Eglise et elle seule doit décider de la date de fermeture: "Les démarches en vue de la dissolution du Comité et l'accomplissement des obligations qui en résultent vont demander un temps raisonnable" (47). Malgré l'annonce de la fermeture du Comité, la répression contre ses membres continue. Durant les quinze derniers jours de 1 975, de nouvelles arrestations d'employés ont lieu. Un climat d'insécurité s'installe d'autant que chacun sait que le Comité ne peut désormais plus prendre en charge l'aide aux personnes arrêtées.

Dans un dernier communiqué, en décembre 1 975, le Comité pour la Paix annonce:

"Une organisation centrale et unitaire est nécessaire pour assurer la continuation des tâches du Comité. Un tel organisme facilitera d'ailleurs les rapports avec toutes les organisations étrangéres qui d'une manière ou d'une autre collaborent avec le Comité pour la Paix et lui offre un appui et un soutien, la majorité d'entre elles étant disposées à continuer." (48)

Le Comité pour la Paix a représenté pendant les premières années de la dictature au Chili le premier organisme à s'opposer au gouvernement militaire. C'est une expérience œcuménique qui, malgré son échec a prouvé sa capacité pour entreprendre des démarches en faveur des Droits de

⁽⁴⁶⁾ DIAL D. 265, Art. Cit., p. 5.

⁽⁴⁷⁾ Ibid., p.5.

^{(48) &}quot;Le Comité pour la Paix dissout le 31 décembre", <u>DIAL</u> D. 271, Paris, 1 975, p. 4.

l'Homme. L'Eglise catholique semble sur-représentée dans ce Comité, mais cela peut être expliqué par le fait que c'est l'Eglise qui surmonte le mieux ses divisions internes et surtout parce qu'elle a un poids beaucoup plus important dans la société chilienne (plus de 85 % des chiliens sont catholiques). La courte vie du Comité pour la Paix n'a pas permis de développer dans tout le pays les services nécessaires, et lors de sa fermeture, il fut décidé de venir en aide à la population par l'intermédiaire d'un autre organisme.

- Une solution de remplacement: le Vicariat de la Solidarité.

Comme Silva l'a promis, il cherche une solution pour remplacer le Comité pour la Paix. Aprés de nombreuses réunions avec les évêques auxiliaires, il a été décidé de créer un nouveau vicariat (49). A la différence du Comité, ce vicariat est né comme un projet, mais toujours pour être une réponse d'urgence à une situation d'urgence. Un vicaire est par définition un délégué direct du pasteur, l'archevêque est donc présent dans chacune de ses actions, à la différence du Comité où l'œcuménisme génére une dépendance obscure et imprécise. Le vicariat est donc une entité plus solide, mais contrairement au Comité, sa circonscription territoriale est plus restreinte: le vicariat n'a juridiction que sur le seul diocése de Santiago. Cependant de nombreux évêques de province ont montré un réel interêt à la poursuite des programmes d'aide aux "sans-voix". C'est dans cet esprit que divers évêchés ont demandé l'appui du Vicariat, lequel a créé un programme pour la coordination nationale.

Un organisme de cette nature est la meilleure manière, selon l'Eglise, pour répondre à la fermeture du Comité pour la Paix, parce qu'il dépend directement du cardinal et non du conseil des évêques. Toutefois Silva a dû faire face à des critiques provenant des membres du Comité pour la Paix qui l'accuse d'avoir accepté trop facilement

⁽⁴⁹⁾ D'autres Vicariats existent déjà dans l'organisation de l'Eglise catholique chilienne comme par exemple le Vicariat apostolique d'Araucaria ou le Vicariat de pastorale jeune...

sa dissolution: il s'agirait d'un compromis entre Pinochet et la démocratie-chrétienne. A cela Silva a répondu:

"J'ai senti que j'aurais plus de liberté et en même temps que je pourrais affronter le gouvernement plus facilement puisque je n'aurais pas à consulter les autres pour savoir si c'était bien ou mal" (50).

Le Comité est dissout officiellement le 31 décembre 1 975. Le 1er janvier 1 976, la signature du cardinal Silva au bas du décret 5.76 de l'archevêché de Santiago donne naissance à un nouveau vicariat: le Vicariat de la Solidarité.

La création du Vicariat de la Solidarité a été à l'origine de la mise en place de plusieurs principes, et tout d'abord la constatation de la mort de l'expérience œcuménique, mais la volonté de poursuivre le travail en collaboration avec les Eglises qui le désirent: "Le Vicariat de la Solidarité a décidé de travailler le plus en contact possible avec les autres institutions évangéliques qui continuent à mener des tâches semblables" (51). Le deuxième principe est la nécessité d'un organisme qui obtienne plus de soutien et aussi plus de contrôle de la hiérarchie catholique, dans lequel l'activité aurait un caractère plus pastorale que politique: "Le Vicariat de la Solidarité assumera fidèlement la mission de l'Eglise: l'annonce de la Bonne Nouvelle aux pauvres, aux persécutés et à ceux qui souffrent" (52), et enfin la nécessité d'un organisme de taille plus réduite dans lequel on aurait une plus grande participation de volontaires catholiques. Ce dernier point ne signifie heureusement pas que chaque personne désirant travailler au Vicariat de la Solidarité est contrôlée sur le plan idéologique:

"Pour accepter la collaboration de quiconque au Vicariat de la Solidarité, il n'est exigé aucune présentation de carte d'identité et encore moins de fiche ou de ligne politique. La seule chose qui est demandée, c'est d'être disposé à se risquer pour le sort de ceux qui souffrent, pour le sort des pauvres et de ceux qui s'en tiennent rigoureusement au respect des Droits de l'Homme" (53).

Le Comité pour la Paix a donc été dissout sur la demande de Pinochet, mais comme l'avait promis Silva, un autre organisme a été

⁽⁵⁰⁾ Collectif, La memoria prohibida, Op. Cit., p. 200.

^{(51) &}quot;Déclarations des principes du Vicariat à la Solidarité", <u>DIAL</u> D.291, Paris, 1 976, p.4.

⁽⁵²⁾ Ibid, p.2.

⁽⁵³⁾ Ibid, p.3

créé pour venir en aide aux personnes qui en expriment le besoin. Ce Vicariat de la Solidarité a pour unique but de défendre les Droits de l'Homme, d'être, dans le système répressif de la junte militaire, "la voix des sans-voix", concept défini lors des conférences épiscopales de Medellín et de Puebla.

III - UNE IDEOLOGIE CONCILIAIRE.

- Etre la voix des sans-voix: définition de Medellín et de Puebla

L'évolution de l'Eglise se radicalise et s'accélére à partir du Concile de Vatican II et surtout, en ce qui concerne l'Eglise latino-américaine, à partir de la conférence épiscopale de Medellín en Colombie en 1 968. L'Eglise ne défend plus inconditionnellement la propriété privée et surtout elle abandonne une séparation trop commode entre le religieux et le séculier, laquelle lui permettait de se tenir à l'écart des grands problèmes sociaux. La conférence épiscopale de Medellín qui s'est tenue du 26 août au 6 septembre 1 968 en Colombie a eu certains aspects révolutionnaires. Il faut rappeler qu'en 1 968, 60 % des pays d'Amérique-Latine sont des dictatures militaires (54). L'option pour l'Eglise pauvre qui dénonce le partage inéquitable des biens de ce monde et s'engage elle-même dans la pauvreté a été prise. A partir de là l'Eglise appuie la réforme agraire, notamment en Equateur et au Brésil. Au Chili, le rôle de la démocratie-chrétienne fut primordiale dans la première réforme agraire réalisée par le gouvernement Frei.

Pendant les années 1 970, le cardinal Silva ainsi que le cardinal Arns de Sao Paulo apparaissent comme les grandes figures de l'Eglise conciliaire latino=américaine. Au Chili cependant, l'Eglise ne

⁽⁵⁴⁾ En 1 968, la situation économique et sociale est catastrophique:

⁻Croissance économique= 6 \$/ hab/ an (50 en Europe et 150 aux E-U)

⁻La dénutrition touche 150 millions de personnes

⁻On compte 50 millions d'analphabétes

⁻Plus de 17 % de la population n'a pas de sécurité sociale

⁻On compte 15 millions de familles sans toit.

s'est pas identifiée au thême de la libération populaire ni aux communautés de base politisées, mais elle est apparue comme protectrice des persécutés et comme espace de liberté. Le Vicariat de la Solidarité a défendu matériellement et juridiquement les victimes de la répression, et l'Académie d'Humanisme Chrétien, fondé par Silva a permis à des intellectuels d'opposition de continuer leurs activités professionnelles aprés avoir été expulsés de l'Université. C'est dans ce contexte que la théologie de la libération s'est développée en Amérique Latine. Cet engagement dans la lutte pour les déshérités ne s'est que peu développé au Chili puisqu'on trouve là une Eglise déjà engagée pour les pauvres, sans être aussi extrêmiste. La conférence épiscopale de Puebla qui s'est déroulée du 27 janvier au 12 fevrier 1 979 au Mexique va revenir quelque peu sur cet engagement.

Ce retour à une théologie plus conforme au dogme est dû à un changement dans l'organisation du CELAM (55): depuis 1 972, les réglements prévoient de faire entrer de droit dans le CELAM tous les présidents des conférences épiscopales nationales, et ceux-ci ne sont pas forcément les éléments les plus progréssistes. Le secrétaire général du CELAM, Mgr Lopez Trujillo (56) a déclaré qu'il manifestait "des réserves à l'égard des interprétations de Medellín trop politisantes et trop marxisantes" à son goût (57). C'est pourquoi parmi la vingtaine d'experts en théologie désignée pour préparer la conférence épiscopale, on ne trouve aucun des théologiens les plus engagés en faveur des pauvres. Le document de travail de Puebla a défini l'idéologie de la doctrine chrétienne:

"L'Evangile n'est pas une idéologie. On ne peut pas politiser l'Evangile (par aucune idéologie), mais l'Eglise doit évangéliser le politique. Pour cela elle utilise comme médiateur la doctrine sociale chrétienne (...) dont le fondement théologique est la lutte contre les id6latries (...), tant le capitalisme que le collectivisme." (58)

⁽⁵⁵⁾ CELAM, Conseil Episcopal Latino-Américain dont le siège est à Bogota.

⁽⁵⁶⁾ Mgr Lopez Trujillo, né le 8 novembre 1 935, président du CELAM, il est actuellement le plus jeune cardinal.

⁽⁵⁷⁾ DUCLERCQ (Michel), Op. Cit., p. 229.

⁽⁵⁸⁾ KELLER (Miguel Angel), Evangelización y liberación. El desafio de Puebla, Madrid, Biblia y Fe, 1 987, pp. 72-73.

A la conférence de Puebla, Jean-Paul II a appelé au désengagement politique des prêtres et a gardé un silence éloquent sur la théologie de la libération, ce qui a été interprété de deux façons: laisser la voie libre à la théologie implicitement exprimée en des termes comme options pour les pauvres, ou une condamnation de cette théologie exprimée par les réserves à l'encontre de l'analyse marxiste. Si en 1 979, les déclarations de Jean-Paul II vis-à-vis de la théologie de la libération ont pu apparaître floues, par la suite, le continent sud-américain a connu sa position envers cette idéologie lorsqu'il a condamné sans appel les "prêtres au gouvernement" du Nicaragua Sandiniste à cause de leurs tendances marxistes.

- Soutien du pape à l'œuvre de l'Eglise chilienne.

Au Chili par contre, l'action de l'Eglise en faveur des pauvres et des persécutés est soutenu par le pape, mais ceci parce que l'Eglise chilienne ne défend pas des idées socialistes. C'est une simple défense des Droits de l'Homme. L'Eglise exerce une sorte de suppléance politique étant donné que tous les partis politiques et les syndicats ont disparu déclarés hors-la-loi par la junte militaire. Dans le contexte politique national, depuis le début des années 1 960, l'Eglise est prise à partie dans les discussions politiques, sur les thêmes sociaux... Parallèlement, le contexte ecclésiastique a changé, surtout depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les différents papes voulant que la cause des Droits de l'Homme soit assumée par l'Eglise. Cet engagement est surtout notable avec les papes Jean XXIII et Paul VI et leurs encycliques Pacem in Terris, Gaudium et Spes, Populorum Progressio...(59).

⁽⁵⁹⁾ Jean XXIII, pape de 1 958 à 1 963. C'est lui qui a convoqué le deuxième Concile de Vatican en vue de revoir la position de l'Eglise romaine à l'égard du monde moderne. Il a laissé trois encycliques majeures dont Pacem in Terris (11.04.63) pour promouvoir une paix fondée sur la Vérité, la Justice, la Charité et la Liberté.

Paul VI, pape de 1 963 à 1 978. Il donne aux trois dernières sessions du Concile de Vatican II une impulsion décisive. Il est à l'origine d'un rapprochement œcuménique. Gaudium et Spes est la constitution du Concile de Vatican II, plus connu sous le nom: "L'Eglise dans le monde contemporain", qui constitue aujourd'hui le texte de référence pour la politique sociale de l'Eglise. L'encyclique Populorum Progressio (1 967) s'inspire des données les plus actuelles de l'économie politique et du catholicisme social relatifs au développement de l'homme et au développement solidaire de l'humanité au sein de la civilisation technique.

Dans ce contexte, l'Eglise ne peut plus se croire en dehors ou au dessus des conflits sociaux et des antagonismes de classes, surtout qu'au sein même de l'Eglise, on retrouve cette lutte des classes. A partir de là, l'Eglise dénonce les abus et les excés du régime. Cristián Precht a déglaré dans la revue jésuite Mensaje:

"Tant dans les textes chrétiens que dans les attitudes des groupes de chrétiens, on a mis l'accent sur la défense des Droits de l'Homme, droits de base, c'est à dire, en plus de la liberté et de l'intégrité, le droit à la vie, au travail, à l'éducation, à la santé et à une vie digne. Cette préoccupation était antérieure à l'actuel régime, mais il l'a fait ressortir puisqu'on est maintenant face à des violations concrêtes et permanentes des droits civils et politiques et la non défense des pauvres dans ce système capitaliste qui opte préférenciellement pour les riches. (...)

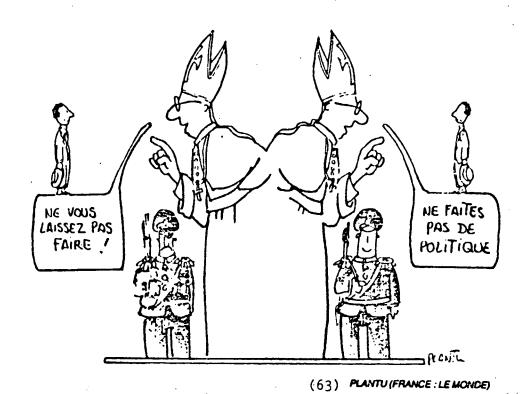
Avec le régime militaire les choses ont changé. Le gouvernement n'a pas écouté l'Eglise et celle-ci s'est retrouvée à centrer son attention sur le peuple chrétien et dans les hommes de bonne volonté. Défendre les Droits de l'Homme implique obligatoirement et en premier lieu défendre les plus pauvres pour être la voix des sans-voix."(60)

L'Eglise seule, comme le déclare Precht garde l'espace de liberté suffisant pour être la voix des "sans-voix". Malgré les déclarations de Puebla, dans cette action en faveur des hommes, l'Eglise va développer une sorte d'idéologie politique, ou tout au moins un programme social, une sorte de modèle de société. Les évêques demandent au gouvernement de prêter toute sa coopération pour éclaircir le sort des disparus. Ils défendent la participation libre et active des citoyens à la vie politique, se prononcent pour le pluralisme, pour une constitution rattifiée par référendum, pour une aide de l'Etat aux personnes les plus démunies... C'est en fait un programme découlant plus ou moins de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Cette ingérence dans le temporel a été soutenue et encouragée par les différents papes. Jean-Paul II, lors de son voyage au Chili en 1 987 s'est réuni avec les membres du Vicariat de la Solidarité, ce qui n'était pas prévu au programme officiel. Il les afélicités pour leur travail et leur a demandé de continuer leur tâche en rappelant toutes les occasions dans lesquelles l'Evangile s'est occupé des Droits de l'Homme, combien ceux-ci étaient insérés dans le christianisme. Le

⁽⁶⁰⁾ Precht (Cristián), "Diez años de Iglesia Chilena. Desafios pastorales.", Mensaje nº 303, Santiago, octobre 1 981, p. 541.

pape a déclaré que "la défense des libertés et des Droits de l'Homme fait partie de la mission pastorale de l'Eglise catholique. C'est un sujet qui ne peut être éludé, dans n'importe quelle région du monde." (61). Avec les membres du Vicariat de la Solidarité, il a déclaré: "Merci de ce que vous faites pour les démunis et pour ceux qui souf-frent. Solidarité est amour." (62). Malgré le soutien du pape au Vicariat de la Solidarité, il ne faut pas oublier que le pape a aussi donné la bénédiction à Pinochet, et que d'un autre côté, le pape soutient les secteurs les plus conservateurs de l'Eglise comme par exemple l'Opus Dei.



Il y a donc un paradoxe dans la position du pape, mais s'il a accepté, dans le cas du Chili, l'intervention de l'Eglise dans les problèmes séculiers, en faveur des Droits de l'Homme, le gouvernement, lui, n'accepte pas aussi facilement le fait que l'Eglise se soit retournée

^{(61) &}quot;La dictature en question", Lyon-Matin, 2 avril 1 987.

⁽⁶²⁾ AVIGNOLO (Maria Laura), "Le pape sur la corde raide des Andes", Libération, 3 avril 1 987.

⁽⁶³⁾ Chili, humour à mort. 50 dessinateurs contre Pinochet, Paris, Prensa Libre, 1 987

contre lui. Par rapport à l'Eglise, le gouvernement à une attitude contradictoire: soit l'Eglise le soutient et peut donc intervenir dans les problèmes séculiers, soit elle n'intervient que dans le domaine spirituel.

- La position du gouvernement par rapport à l'Eglise.

La junte militaire chilienne se réclame du christianisme, non seulement comme base idéologique et politique, mais également comme justificatif de son intervention en 1 973. L'Eglise a d'ailleurs soutenu le nouveau régime au tout début. Le drame du Chili, c'est que tous sont catholiques, les tortionnaires comme leurs victimes. Pinochet se présente comme un sauveur qui a entrepris une sorte de guerre sainte contre le marxisme. L'Etat accuse l'Eglise d'être hypocrite car c'est lui qui la subventionne, et malgré cela elle ne cesse de le critiquer. Or, l'ideologie de sécurité nationale sur laquelle est basée le régime veut un accord dans la finalité: pour l'Eglise comme pour l'Etat, le marxisme est l'ennemi principal. Dans ce but, l'Eglise peut aider l'Etat à organiser une campagne idéologique contre le marxisme, campagne dont l'efficacité n'est plus à démontrer, et en revanche l'Etat peut aider l'Eglise en assurant sa protection. Pour renforcer cette alliance, l'Etat nouveau multiplie les priviléges: enseignement de la religion dans les écoles publiques, censure des ouvrages contraires à la morale chrétienne, aides matérielles aux institutions catholiques, utilisation du langage chrétien dans les publications officielles, participation des forces armées et des autorités aux actes du culte, proposition aux prêtres de postes au gouvernement, dans la fonction publique etc, sans compter les faveurs matérielles directement distribuées. On peut remarquer qu'on se trouve face au même schéma que l'Espagne en 1 939: gouvernement qui a pris le pouvoir par la force et qui cherche une légitimation venant d'une institution nationalement et internationalement reconnue, l'Eglise.

Le nouveau gouvernement a besoin d'un langage traditionnel, donc chrétien pour annoncer les objectifs à faire connaître aux masses.

C'est pourquoi il demande la collaboration des théologiens et des idéologues chrétiens pour rédiger les documents servant à la propagande. Or une petite majorité de l'Eglise catholique refuse ce rôle:

"Malheureusement, il y a des chrétiens, des prêtres et même des évêques qui ne veulent pas comprendre le véritable intérêt de leur Eglise. Ils ne voient pas que la guerre les menace directement. Ils sont ou des marxistes infiltrés, ou des ingénus scrupuleux ou des innocents utiles. Si l'Eglise n'est pas capable de chercher son propre intérêt, de déceler les infiltrations et de s'en défendre, les forces armées sont autorisées à l'aider et à la sauver du danger qu'elle ne veut pas voir. Il est innaceptable que l'Eglise devienne l'alliée objectif du marxisme international. La stratégie psycho-sociale est trop importante, et la Sécurité Nationale est le bien suprême devant lequel tout le reste doit céder le pas." (64)

En conséquence, comme le dit si bien ce texte anonyme expliquant l'idéologie de sécurité nationale, l'Etat ne ménage pas cette partie de l'Eglise qui est victime d'une répression aussi forte que celle qui s'abat
sur le reste de la population: des centaines de prêtres et autres membres de l'Eglise ont été victime d'arrestations, de séquestrations, d'enlèvements, et de tortures. Le Vicariat de la Solidarité est constamment harcelé par le gouvernement qui fait tout son possible pour entraver ses actions.

Suite à la répression menée par le gouvernement contre le Comité pour la Paix et aux déchirements internes que celui-ci a connu, le cardinal archevêque Mgr Silva Henriquez a accepté de dissoudre le Comité. C'est pour les différentes communautés religieuses chiliennes la constatation de l'échec de l'expérience œcuménique. C'est aussi la preuve que seule l'Eglise catholique est capable de mener à bien la tâche de la défense des Droits de l'Homme ayant réussi à surmonter les divisions internes qu'elle subit. Au contaire, les autres Eglises se sont bien souvent ralliées au gouvernement, certaines même, dans le cas de la nouvelle Eglise luthérienne, laissant clairement apparaître leur idéologie néo-nazie. Au lendemain de la dissolution du Comité pour la Paix, Silva Henriquez a rendu officielle la création du Vicariat de la Solidarité, organisme dépendant directement de l'archevêché de Santiago.

^{(64) &}quot;L'idéologie de sécurité nationale", DIAL D. 298, Paris, 1 976, p.8

Les premiers pas du Vicariat de la Solidarité sont relativement lents car le gouvernement menace toujours ceux qui s'opposent à lui, mais petit à petit, sous la conduite du vicaire Cristian Precht, le Vicariat est organisé. La majorité de l'Eglise catholique, les tendances modérées et libératrices, se chargent désormais d'assumer la défense des "pauvres et des sans-voix", dans la ligne pastorale définie à Medellín et à Puebla. Cette ligne relativement modérée a permis au Vicariat d'obtenir le soutien d'organismes internationaux et notamment de la hiérarchie catholique, et grâce à cela, il a pu faire face aux menaces proférées par la junte.

C - L'ORGANISATION DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE

Pour mener à bien son œuvre, le Vicariat de la Solidarité devait avoir à sa tête des hommes forts, courageux et suffisament charismatiques pour obtenir le soutien de l'opinion publique nationale et internationale, et parallèlement affronter le gouvernement. C'est le cardinal archevêque de Santiago, Mgr Raúl Silva Henriquez qui à ce niveau là, a eu la plus forte personnalité, et c'est grâce à lui et aux hommes qui l'entourent que le Vicariat a pu devenir un organisme stable et survivre aux différents coups portés par le gouvernement et aux changements de personnes à sa tête. C'est aussi grâce à la collaboration de personnes comme l'archevêque Silva et le vicaire Cristian Precht que le Vicariat de la Solidarité a pu prendre de plus en plus d'ampleur, devenant au fil du temps un organisme complexe avec différents départements administratifs. Grâce au développement de ses activités, le Vicariat de la Solidarité s'est converti en l'une des organisations de défense des Droits de l'Homme parmi les plus importantes au Chili. Sa renommée est internationale: tous les organismes s'adressent désormais à lui pour obtenir des informations sur la situation des Droits de l'Homme dans le pays.

I - LE PERSONNEL RELIGIEUX DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE.

- Le cardinal archevêque de Santiago: Raúl Silva Henriquez.

Raúl Silva est né en 1 907 à Talca. Elevé dans une famille nombreuse (dix-neuf fréres et sœurs), il fait ses études d'abord à Talca puis au lycée allemand des Péres du Verbes Divin à Santiago. Bachelier en 1 923, il entre à la faculté de Droit de l'Université catholique du Chili où il est reçu avocat en décembre 1 929. C'est à l'Université qu'il rencontre des prêtres ayant adhérés à la doctrine sociale de l'Eglise (par exemple le père Claro qui a fondé la société ouvrière

de San José et a traduit en espagnol Rerum Novarum (65)). Il étudie la philosophie au Chili, puis fait un doctorat en théologie et en droit canonique à l'institut de théologie salésien de Turin. Il est ordonné prêtre le 4 juillet 1 938 par le cardinal archevêque de Turin, Maurilo Fossati. A cette date il revientau Chili où ilobtient la chaire de droit canonique, de théologie morale et d'histoire écclésiastique à l'institut de théologie salésien de Santiago. En 1 943, il est nommé recteur du lycée Manuel Arriaran, en 1 948, du refuge San José à Santiago. Il fonde la FIDE (Fedération des Instituts d'Education). On lui confie l'organisation de INCAMI (Institut Catholique Chilien des Migrations) et aussi la fédération de toutes les œuvres d'assistance et de charité de l'Eglise connues sous le nom de Caritas-Chile. Il est vice président mondial de Caritas-International, et en 1 962, il est nommé président de cette institution par les réprésentants de soixante-deux pays.

Entre-temps, il est nommé évêque de Valparaíso le 24 octo-1959 par Jean XXIII, puis le 25 mai 1961, archevêque de Santiago, et quelques mois plus tard, en mars 1 962, le pape Jean XXIII lui offre le chapeau de cardinal. Son travail comme archevêque de Santiago est marqué par de nombreuses actions et réalisations. C'est lui par exemple qui a organisé l'archevêché de Santiago en doyennés, zones pastorales et vicariats spécialisés. En octobre 1973 il fonde té pour la Paix. Il a créé le Vicariat de pastorale jeune en août 1975, puis le Vicariat de la Solidarité en janvier 1 976 et enfin le Vicariat de pastorale ouvrière en mars 1 977. Durant ces années, pour son œuvre humanitaire, il gest décoré par les gouvernements d'Allemagne, du Portugal, du Pérou, de Saint Domingue et du Panama. Il reçoit le titre de docteur honoris causa de diverses universités. Pour son travail en faveur des Droits de l'Homme, le prix des Droits de l'Homme lui est décerné en 1 971 par le congrés juif latino-américain, le Vicariat de la Solidarité reçoit le prix des Droits de l'Homme décerné par l'ONU en 1 978, puis pour la même raison, le prix Bruno Kreisky à Vienne en octobre 1 979, puis le prix Simon Bolivar de l'UNESCO en: 1 987 doté de 25 000 dollars.

⁽⁶⁵⁾ Rerum Novarum, encyclique de Léon XIII du 15 mai 1 891 relative à la condition des ouvriers, véritable charte du catholicisme social.

Silva Henriquez a été membre de la sacrée congrégation pour l'education catholique, de la sacrée congrégation pour le culte divin et de la commission pour la réforme du code de droit canon. Dans de nombreux cas il eut la charge de président de la conférence épiscopale nationale du Chili et du comité permanent de l'épiscopat du Chili. En 1 982, Silva a dû prendre sa retraite en raison de son âge (66). Il est remplacé à la tête de l'archevêché par Juan Francisco Fresno Larrain.

- Les autres personnages importants.

Juan Francisco Fresno est né en 1 914 à Santiago. Il étudie au séminaire de Santiago puis à l'Université grégorienne de Rome. Il est ordonné prêtre en 1 937. En 1 958, Pie XII le désigne évêque du diocése de Copiapo récemment créé. Paul VI le promeut à l'archevêché de La Serena en 1 967. Comme Silva, il participe aux quatre sessions du Concile de Vatican II, puis à la deuxième conférence générale de l'épiscopat latino-américain à Medellín. Jean-Paul II le nomme nouvel archevêque de Santiago en 1 983 en remplacement du cardinal archevêque Silva Henriquez qui avait renoncé pour des questions d'âge:

"La conférence épiscopale avait proposé quatre noms, le dernier était celui de Fresno. Des intellectuels, ouvriers, hommes politiques et de nombreuses personnes d'Eglise avaient écrit au Vatican pour demander que dans l'actuelle conjoncture, la renonciation forcée de Silva ne soit pas acceptée(...)

La nomination de Fresno s'inscrivait dans la politique du Vatican de mettre à la tête des diocéses, surtout des plus importants, des hommes sans grande envergure intellectuelle, facilement manœuvrable et qui soient le courant de la pensée politique du Vatican.

L'option pour les pauvres, ils prétendaient en faire une expression renouvellée d'une charité paternaliste." (67)

L'Eglise chilienne s'est identifiée plus que toute autre institution à la lutte pour la démocratie, entrant en conflit ouvert avec

⁽⁶⁶⁾ D'aprés le décret conciliaire Ecclesiae Sanctae de 1 966, toute personne dépassant les 75 ans doit prendre sa retraite car certaines réunions du Vatican avaient démontré que la lucidité des pasteurs pouvait se déteriorer sérieusement aprés un certain âge.

⁽⁶⁷⁾ GUTIERREZ FUENTE (Juan Ignacio), Chile: la Vicaría de la Solidaridad, Alianza Editorial, Madrid, 1 986, p. 47.

le pouvoir au temps du cardinal Silva. C'est pourquoi, le changement à la tête de l'archevêché en 1 983 a été pour le gouvernement un grand soulagement. Il n'a pas pu dissimuler sa joie de voir partir Silva. L'épouse de Pinochet, Lucia Hiriart, lorsqu'elle a appris ce changement a dit: "Il parait que Dieu nous a entendu." (68) Ici aussi on peut citer Ignacio Gutierrez qui a été vicaire de la Solidarité sous Fresno et qui après son exil forcé en Espagne à partir de 1 986 a écrit un livre sur les expériences qu'il a vécu au sein du Vicariat. Le nouvel archevêque, Fresno, n'est pas apprécié par les secteurs les plus progressistes de l'Eglise chilienne:

"Seuls les groupes les plus à droite et identifiés avec le régime ont vu d'un bon œil cette nomination. C'était un discrédit du cardinal Silva Henriquez et de sa vigoureuse position de rejet et de combat contre l'état de chose créé par Pinochet. Le cardinal lui-même n'a pas pu s'empêcher d'affirmer, l'aprés-midi même où le nonce lui a communiqué le nom de son successeur, que des quatre candidats possibles, il avait été choisi le pire, un aristocrate. La nouvelle était consternante. Fresno avait toujours été un conservateur. Avec une faible capacité intellectuelle. Il avait vécu sans peine ni gloire vingt ans au nord du pays. Plus de quinze ans dans la tranquilité de La Serena, diocése qui n'avait pas voulu avoir un groupe pour la défense des Droits de l'Homme, comme l'avait la majorité des diocéses du pays." (69)

L'archevêque Fresno, qui en mai 1 985 a reçu le chapeau de cardinal des mains de Jean-Paul II n'est pas du goût des secteurs progressistes de la société chilienne. La nommination de Fresno s'inscrit dans la politique du Vatican pour éliminer les tendances les plus progressistes de l'Eglise. I. Gutierrez, en temps que prêtre de la zone ouest de Santiago à l'époque de la nommination de Fresno, ainsi que tous les vicaires spécialisés ou les vicaires de zones, ont craint un moment que le choix de ce nouvel archevêque ne soit un retour à la "normalisation" de l'Eglise, c'est-à-dire une Eglise qui n'intervienne pas dans les problèmes séculiers:

"Il ne convenait pas de dénoncer aussi durement les violations des Droits de l'Homme. L'Eglise devait revenir plus à l'intérieur d'elle même et laisser les choses de l'extérieur aux politiciens. La danse des rumeurs a commencé. Dans les milieux conservateurs, on donnait peu de jours aux groupes des vicaires épiscopaux. (...)

⁽⁶⁸⁾ Collectif, Chile 1 973-1 988, la historia oculta del régimen militar, Santiago, Antártica, 1 989, p. 402.

⁽⁶⁹⁾ GUTIERREZ (J.I.), Op.Cit, p. 46

Nombre d'entre eux étaient la bête noire du régime. (...) Le changement de ligne, Fresno devait le proposer. Il n'était pas facile de faire des remplacements sans créer un cataclysme pour l'Eglise de Santiago." (70)

Fresno a donc été obligé de poursuivre l'œuvre de Silva, mais il a cherché à construire le dialogue avec le gouvernement, une solution négociée plutôt qu'un affrontement. C'est à son initiative qu'un Accord National a été signé, réunissant onze partis d'opposition allant de la droite jusqu'à certains secteurs du parti socialiste. Cet Accord signé en 1985 prévoit un éventuel retour pacifique à la démocratie. Mais il a été un échec car le gouvernement a demandé, entre autres, aux signataires de reconnaître la Constitution en vigueur et de rejeter toutes tendances marxistes c'est à dire d'accepter l'illégalité du parti communiste. A cet appel au dialogue lancé par l'Eglise, le gouvernement a répondu par la négative, affirmant par là même que lui seul déciderait d'une éventuelle démocratisation du pays. Cependant, l'Eglise, et Fresno, ont montré par là qu'ils acceptaient le dialogue avec le gouvernement. En 1 989, Fresno a démissioné ayant atteint la limite d'âge de soixante quinze ans. Il est remplacé maintenant par Carlos Oviedo qui a été évêque auxiliaire de Concepción, secrétaire de la conférence épiscopale et archevêque d'Antofagasta.

Le Vicariat de la Solidarité, outre les archevêques dont il dépend directement, a vu se succèder à sa tête plusieurs vicaires. Le premier a été Cristián Precht Bañados qui a été le plus important de tous étant donné que c'est à lui qu'est revenu la tâche d'organiser le Vicariat de la Solidarité. C'est un jeune prêtre de trente cinq ans au moment de la création du Vicariat. Il a bénéficié du soutien inconditionnel de Silva, mais ce dernier l'a remplacé en 1 979 par Juan de Castro, ceci pour permettre à Precht de changer de voie, afin qu'il ne soit pas "fiché" pour un travail qui l'oppose constamment au gouvernement. En 1 983, c'est Ignacio Gutierrez, prêtre de nationalité espagnole, qui est nommé à la tête du Vicariat de la Solidarité par Mgr Fresno. "J'ai su que mon nom avait été amplement proposé par les propres travailleurs du Vicariat" (71), ce qui paraît relativement

⁽⁷⁰⁾ GUTIERREZ (J.I), Op.Cit., p. 49

⁽⁷¹⁾ Ibid., p. 29

contradictoire vu l'opinion qu'avaient l'un de l'autre le vicaire et l'archevêque. Mais, comme l'a constaté I. Gutierrez lui-même, Fresno ne pouvait détruire une institution telle que le Vicariat sans créer une sorte de révolution dans l'Eglise catholique.

Malgré les dissensions idéologiques entre le vicaire et son archevêque, I. Gutierrez a mené à bien son travail jusqu'en 1984 date à laquelle, lors d'un voyage en Europe, il apprend que le gouvernement chilien a décrété son interdiction de retour. C'est durant son exil forcé qu'il a écrit un livre sur les expériences qu'il a vécu eu sein du Vicariat de la Solidarité. Il est remplacé à la tête du Vicariat par Sergio Valech Aldunate, évêque auxiliaire de Santiago depuis 1 966. Tous ces hommes ont dû faire face à l'arbitraire du régime, en particulier C. Precht qui a été arrêté à plusieurs reprises (juin 1 979, mai 1 980) pour avoir protesté contre la torture, I. Gutierrez qui a été exilé...

Le Vicariat de la Solidarité a vu se succéder à sa tête plusieurs personnes, tant au niveau des vicaires que des archevêques. Si au départ il est créé dans un cadre relativement restreint, il va avoir de plus en plus d'importance en prenant peu à peu de l'assurance et en obtenant le soutien d'organismes internationaux. Sa structure relativement réduite à l'origine s'est développée pour devenir une institution trés importante au Chili pour la défense des Droits de l'Homme.

II - L'ADMINISTRATION DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE.

- L'organisation du Vicariat en 1 976.

Cristián Precht, secrétaire exécutif du Comité pour la Paix est nommé par Silva à la tête du nouveau Vicariat. Ce jeune prêtre de trente-cinq ans doit donc assumer la double tâche de démanteler le Comité pour la Paix et celle de d'organiser le Vicariat. Pour cela il a l'expérience de plus d'un an de travail au sein du Comité pour la Paix

et connaît les tâches à développer pour la défense des Droits de l'Homme. Precht a dit à propos de la dissolution du Comité pour la Paix:

Je pense que le gouvernement militaire s'est trompé: d'une chose œcuménique, avec tous les problèmes du manque de clarté que cela entraîne (qui devait décider, comment pouvaient se mettre d'accord plusieurs Eglises distinctes...), on est passé à un organisme dont le Comité pour la Paix n'aurait peut-être jamais égalé la force." (72)

Le nouveau Vicariat s'est installé au 444 Plaza de Armas, partageant les bureaux avec l'Académie d'Humanisme Chrétien (73) et la radio Chilena (74). La première structure que le Vicariat a créé est le CAS: Centre d'Action Solidaire. Cette structure est simple: trois départements, l'un juridique dirigé par une religieuse, un département des zones dirigé par un prêtre et un département d'administration dirigé par un laīc. Avec le temps, la structure de CAS s'est élargie et est devenue plus complexe. Les départements initiaux se sont subdivisés et la direction de chaque nouveau département est dorénavant assuré par un personnel laīc. La direction du CAS est assurée par Javier Luis Egaña, auparavant avocat à la banque d'Etat, avec le titre de secrétaire général.

A l'origine, Silva n'a voulu faire du Vicariat qu'un organisme réduit, intervenant surtout au niveau juridique. L'emploi de professionnels pose de nombreux problèmes: d'une part il faut les payer et d'autre part il y a toujours le risque que le gouvernement oblige Silva à fermer ce nouvel organisme: "Nous devons réduire le nombre de fonctionnaires parce que si on ferme, on n'aura pas de quoi payer les indemnisations." (75) Ainsi, la création du Vicariat de la Solidarité, même s'il est un organisme totalement dépendant de l'archevêché, ne lui assure pas une longue vie. Dés sa création, Silva craint que le gouvernement n'intensifie sa répression. Il est vrai que cet organisme est pour le gouvernement d'une extrême gravité: son lien direct avec la hiérarchie catholique lui donne plus de pouvoir. Quand Pinochet a appris

⁽⁷²⁾ Collectif, La memoria prohibida, Op. Cit., p. 200.

⁽⁷³⁾ L'Académie d'Humanisme Chrétien a été fondé par Silva pour offrir un espace de recherches aux professeurs exclus de l'Université.

⁽⁷⁴⁾ Radio Chilena est une radio privée qui appartient pour moitié à l'archevêché de Santiago et pour moitié à l'ordre salésien.

⁽⁷⁵⁾ Collectif, La memoria prohibida, Op: Cit., p 225.

la création du Vicariat de la Solidarité, il a contacté Silva Henriquez. Ce dernier se souvient à peu prés du discours qui lui a alors été tenu:

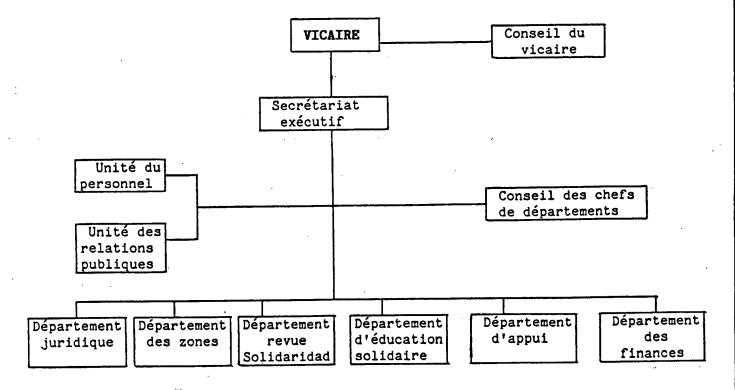
"-Qu'est-ce que c'est que ce Vicariat, Cardinal? Ne me dites pas que vous allez remplir l'Eglise de communistes?

-Général, je vous ai dit que l'Eglise ne va pas abandonner la défense des Droits de l'Homme" (76)

Ainsi, Pinochet ne pensait pas que le Comité pour la Paix puisse être remplacé si vite et surtout pas par une institution dépendant directement de l'archevêché. Silva est conscient que la création du Vicariat de la Solidarité va entraîner de la part du gouvernement des actes répressifs, mais s'il veut que son Vicariat accomplisse un travail effectif, il faut qu'il soit suffisament fort et important.

Aprés la fermeture du Comité pour la Paix, la situation allait toujours en se détériorant. Le Vicariat de la Solidarité a donc consolidé son département juridico-institutionnel. Le département d'aide au travail fut supprimé servant ainsi la création en 1 977 du Vicariat de pastorale ouvrière. Le département paysan pour sa part, a vu son action culminer dans la formation d'organismes autonomes liés aux syndicats paysans. La strucure du Vicariat a évolué pour se stabiliser au schéma suivant:

Organigramme du Vicariat de la Solidarité (77)



⁽⁷⁶⁾ Collectif, Chile 1 973-1988, la historia oculta..., Op. Cit., p.125.

⁽⁷⁷⁾ La Vicaria de la Solidaridad, archevêché de Santiago, Santiago, p.27.

L'administration du Vicariat de la Solidarité incombe au vicaire, conseil des vicaires, secrétariat executif, mais aussi à l'unité du personnel, des relations publiques et aux départements d'appui et des finances.

- Le département d'appui

Le département d'appui a pour charge essentielle d'appuyer les départements et les unités de l'institution. Il est divisé en quatre unités: admninistration, informatique, documentation et publication. L'unité d'informatique est chargée d'aider tous les secteurs en ce qui concerne les fonctions qui requièrent l'utilisation d'ordinateurs. L'unité d'administration a pour fonction de s'occuper de tout ce qui concerne l'équipement. Ceci va de la sécurité des bâtiments (surveillance) à l'ornementation de ces mêmes bâtiments (peinture, achat de meubles...) et les réparations qui y sont nécessaires. Parallèlement, cette unité doit s'occuper des services nécessaires à tous les autres départements. C'est elle qui gère la centrale téléphonique, le parc automobile du Vicariat de la Solidarité ainsi que les équipements divers, les machineries... Enfin, c'est à cette unité que revient la distribution de tout le matériel édité par le Vicariat: revue "Solidaridad", dossier mensuel, mémoire annuel, bilan sur les Droits de l'Homme au Chili, correspondance ordinaire, communiqués de presse, affiches... C'est aussi cette unité qui est chargée de l'organisation de quelques événements spéciaux: organisation de concerts (par exemple, elle a fait venir Miguel Angel Estrella (78)), commémoration du vingt-cinquième anniversaire de Pacem in Terris, célébration du prix Simón Bolivar décerné par l'UNESCO au Vicariat de la Solidarité...

Le centre de documentation quant à lui, a un travail de compilation, de classification de l'information publiée sur les Droits de l'Homme et sur l'Eglise, et la diffusion de cette information par une

⁽⁷⁸⁾ Miguel Angel Estrella est un pianniste uruguayen, libéré de prison en 1 980, en partie grâce à l'action de l'association France-Liberté.

synthése quotidienne et une synthèse mensuelle qui est le résumé de la précédente. Il fait paraître aussi un Bulletin des Publications Périodiques, document mensuel qui inclut des synthèses sur les Droits de l'Homme contenues dans des revues nationales d'actualité. En 1 988, le centre de documentation a réuni 47 839 coupures de presse, 2 048 publications périodiques, 1 588 documents et 260 livres. C'est ce centre qui s'occupe des archives du Vicariat de la Solidarité. Il possède des archives de 100 000 coupures de presse ou de transcription radio ou de télévision et de 4 000 documents divers. Les usagers les plus fréquents de ces archives sont des étudiants, des médias, des organismes de défense des Droits de l'Homme, des institutions d'Eglise et le Vicariat de la Solidarité lui-même.

L'unité de publication satisfait quant à elle, les nécessités d'impression du Vicariat, sauf les travaux de grande envergure qui nécessite une plus grande infrastructure (pour la revue "Solidaridad", il faut des imprimantes de plus grande taille ainsi que pour les affiches). Par exemple le feuillet "Présentation du programme de formation en Droits de l'Homme" du département d'éducation solidaire (79) est édité par cette unité. L'unité de publication publie non seulement presque tous les documents dont ont besoin les différents services du Vicariat, mais aussi d'autres documents extérieurs au Vicariat. Ainsi, il peut publier des feuillets locaux d'information ou des journaux étudiants comme par exemple la revue "Nueva Era", journal étudiant de l'Université Federico Santa María de Valparaíso. Cette revue créée par un groupe d'étudiants communistes estéditée par le service publication du Vicariat de la Solidarité en toute connaissance de cause. Cependant, sur la revue, il n'est pas écrit que l'éditeur est le Vicariat, contrairement aux autres revues de celui-ci où il est bien précisé que l'éditeur est "Vicariat de la Solidarité. Archevêché de Santiago." De même, les noms des étudiants participants à la rédaction de la revue ne sont pas indiqués; il est simplement dit: "Nous sommes des millions de frères, d'ouvriers et de paysans, d'étudiants et d'artisans, plus forts, plus unis." (80)

⁽⁷⁹⁾ Cf. deuxième partie, chapitre D, p. 130.

^{(80) &}quot;Nueva Era", nº 15, Valparaíso, avril 1 986, p.2

Ceci s'explique par le fait qu'en 1 986, au Chili, il n'est pas bon de dire qu'on est communiste ou qu'on a des liens avec eux.

- L'unité de secrétariat executif et le département des finances

Parallèlement au département d'appui, qui fournit une aide spécialisée à tous les départements du Vicariat de la Solidarité, fonctionne l'unité de secrétariat exécutif. Celle-ci est formée de l'unité du personnel et de l'unité des relations publiques. Le secteur des relations publiques a pour tâche de recevoir les visiteurs venant de pays étrangers pour offrir les renseignements concernant le Vicariat de la Solidarité, les Droits de l'Homme au Chili... Ce service est donc en relation avec les unités de documentation et de publication, et plus généralement avec tous les départements du Vicariat pour offrir une documentation aux visiteurs qui sont principalement les médias étrangers. Durant 1 988, ce service a reçu plus de 2 000 personnes, sans compter les journalistes qui viennent quotidiennement chercher une information plus sûre. Les visiteurs sont des écclésiastiques, des représentants de divers organismes humanitaires, des travailleurs, des étudiants... Le bureau des relations publiques ne compte qu'un seul fonctionnaire.

L'unité du personnel quant à elle, est chargée de la séléction du personnel afin de pourvoir les postes laissés vacants durant l'année. La préférence est donnée au personnel en service par les moyens de concours internes, sans exclure cependant les personnes extérieures au Vicariat, quand dans l'institution, il n'y a pas de personnes qualifiées pour un poste précis. La grande majorité des gens qui travaillent au Vicariat de la Solidarité sont des laïcs. La présence catholique est donnée par le vicaire et le secrétaire exécutif. Par ouverture œcuménique, le Vicariat accepte des membres d'autres Eglises chrétiennes dans son action: quelques professionnels ou fonctionnaires appartiennent à d'autres Eglises. Enfin, il y a un travail avec les non-croyants, mais ceux-ci ne font pas partie du conseil des chefs de départements qui a un rôle pastoral, et offre donc un accés reservé à ceux qui adhèrent explicitement à la doctrine de l'Eglise catholique.

Le personnel du Vicariat peut avoir accés à une qualification technique: cours d'informatique, d'anglais, d'archiviste ou de documenta-liste... Il y a aussi une formation pour que les travailleurs du Vicariat s'engagent dans l'action évangélisatrice que l'Eglise réalise au travers de la solidarité. Tout le personnel du Vicariat est rémunéré. C'est ici qu'intervient le département des finances.

Celui-ci est chargé d'organiser le budget du Vicariat: répartition des revenus entre les différents départements, contrôle des coûts de revient de chaque opération ... C'est le département des finances qui est chargé de présenter des dossiers sur les activités réalisées au Chili pour obtenir un financement par des organismes internationaux. Ces fonds servent à l'acquisition d'aliments pour le programme d'appui solidaire aux organisations de "pobladores" (81), à la manutention d'un stock de matériel et d'outils de bureau, aux paiements des salaires...

Le financement du Vicariat de la Solidarité a été facilité par la contribution d'organismes internationaux comme le Conseil Occuménique des Eglises, American Watch (Etats-Unis), Amnesty International (Angleterre), Campaña contra el hambre en el Mundo (Espagne), Caritas (Hollande, Autriche), Comité Catholique contre la Faim et pour le Dé veloppement (France), Terre des Hommes (Suisse), Finnchurchaid (Finlande), la CEE... Au total, quarante trois organisations ont participé au financement du Vicariat de la Solidarité en 1 988. Ces organismes sont pour la plupart européens, nord-américains (Etats-Unis et Canada) et australiens.

Grâce au cardinal archevêque de Santiago, Mgr Silva Henriquez, le Vicariat de la Solidarité a pu voir le jour, et si à l'origine, son existence n'était pas assurée, peu à peu ce Vicariat a pris une assurance qui a rendu cet organisme indispensable à la vie du Chili. Malgré les dissensions qui ont pu apparaître lors du départ à la retraite de Silva et de la nommination de Fresno à la tête de l'archevêché, le Vicariat de la Solidarité était déjà devenu un organisme trop important

⁽⁸¹⁾ Pobladores, habitants des poblaciones (bibon-villes). Cf. deuxième partie, chapitre D, pp. 121-125.

pour que le gouvernement puisse en venir à bout. Sa structure de plus en plus complexe en a fait une organisation de renommée internationale à laquelle font appel les ONG ou les organismes internationaux tels que l'ONU pour obtenir des informations sur la situations des Droits de l'Homme dans le pays.

Sans prendre en compte les divisions qui agitent l'Eglise catholique, il est nécessaire de souligner que sa partie conciliaire a une position contradictoire: d'un côté Mgr Silva Henriquez, et tous ceux qui suivent sa ligne de conduite, légitiment le coup d'état et le nouveau pouvoir militaire, et de l'autre, ils créent un organisme défendant les Droits de l'Homme constamment violés par ce même pouvoir. On a donc à faire au Chili à une Eglise qui ne veut pas se mettre ouvertement contre la junte militaire. Elle fait certaines concessions aux militaires, en particulier, elle légitime le gouvernement; c'est ce que celui-ci attendait. Mais, parallèlement, elle condamne les abus commis par le régime et vient en aide, d'abord au travers du Comité pour la Paix, puis au travers du Vicariat de la Solidarité, à ceux qui subissent les exactions du régime.

Le gouvernement n'a pas admis qu'une institution dont fait partie l'Eglise catholique s'oppose aussi ouvertement à ses actions. C'est pourquoi il a exercé une forte répression contre le Comité pour la Paix, ce qui abouti à sa fermeture. Malgré cela l'Eglise catholique a décidé de poursuivre son action grâce à un nouvel organisme: le Vicariat de la Solidarité. Peu à peu ce Vicariat s'est affermi, et son développement l'a rendu indispensable à la vie sociale du pays. Malgré les tensions qu'il a dû subir, tant au niveau interne avec les changements à la tête de l'archevêché de Santiago, qu'au niveau externe avec la répression qu'a menée le gouvernement contre lui, le Vicariat est devenu un organisme qui par son action en faveur des Droits de l'Homme menée dans l'esprit défini à Medellin, est l'un des principaux organismes de défense des droits fondamentaux de l'être humain au Chili. Ceci a été rendu possible car l'Eglise, contrairement aux partis politiques et aux syndicats, n'a pas été déclarée hors-la-loi, elle garde ainsi l'espace de liberté suffisant pour être "la voix des sans-voix".

DEUXIEME PARTIE:

L'ŒUVRE DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE.

Le Vicariat de la Solidarité, quelques mois après sa création, est bien implanté dans la vie sociale du pays. Il cherche à établir une action directe en faveur des déshérités par l'intermédiaire de différents départements. Le départements des zones et celui d'éducation solidaire travaillent sur le terrain, permettant aux pobladores de s'organiser pour faire face aux problèmes économiques consécutifs à la politique ultra-libérale de la junte. Le département juridique reste quant à lui le plus important car c'est celui qui s'occupe de la défense des personnes menacées, arrétées et torturées. Dans un pays où la justice n'est plus qu'une parodie, il est difficile de défendre les Droits de l'Homme sans devenir victime à son tour. Ainsi s'explique peut-être l'apparente contradiction de l'Eglise qui tout en légitimant le gouvernement militaire organise la défense de la population. Cependant l'idéologie catholique interdisant toute forme de violences, le Vicariat de la Solidarité ne peut venir en aide à ceux que l'Etat nomme "terroristes", c'est à dire, ceux qui pratiquent la lutte armée.

Ainsi, avec l'aide de différentes organisations internationales, et le soutien du Vatican, le Vicariat de la Solidarité devient peu à peu un organisme de grande envergure, ce qui lui permet vraissemblablement d'agir ouvertement contre le régime. Ce dernier est obligé d'employer des méthodes d'intimidations "détournées" pour museler le Vicariat. De même le poids de l'opinion internationale serait l'une des raisons pour lesquelles les publications du Vicariat échappent à la censure, lui donnant la possibilité de pallier le manque d'informations sur les Droits de l'Homme et d'offrir une alternative aux moyens de communications officiels, notamment à travers la revue "Solidaridad".

A - LE DEPARTEMENT JURIDIQUE

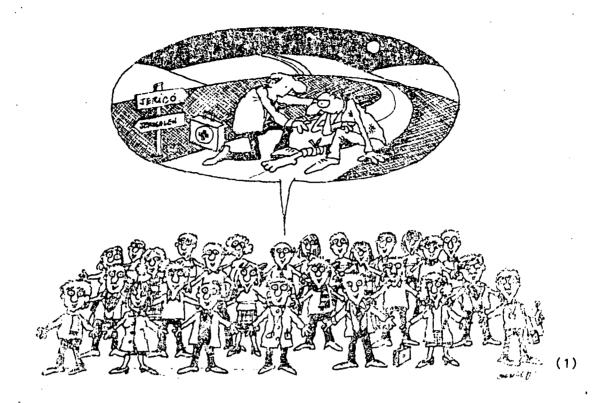
"30 Jésus reprit la parole et dit: un homme descendait de Jérusalem à Jéricho. Il tomba au milieu des brigands qui le dépouillèrent; le chargèrent de coups, et s'en allèrent le laissant à demi-mort. 31 Un sacrificateur qui par hasard descendait par le même chemin ayant vu cet homme, passa outre. 32 Un Lévite qui arriva aussi dans ce lieu l'ayant vu, passa outre. 33 Mais un Samaritain qui voyageait, étant venu là, fut ému de compassion lorsqu'il le vit. 34 Il s'approcha et banda ses plaies, en y versant de l'huile et du vin; puis il le mit sur sa propre monture, le conduisit à une hôtellerie et prit soin de lui. 35 Le lendemain, il tira deux deniers, les donna à l'hôte et dit: Aie soin de lui, et ce que tu dépenseras de plus, je te le rendrai à mon retour. 36 Lequel de ces trois te semble avoir été le prochain de celui qui était tombé au milieu des brigands? 37 C'est celui qui a exercé la miséricorde envers lui, repondit le docteur de la loi. Et Jésus lui dit: Va et toi fais de même."

Evangiles selon St Luc, X 30-37

Le département juridique du Vicariat de la Solidarité a pour but de défendre et de promouvoir les Droits de l'Homme par des actions dans les milieux juridiques. Les débuts de son action se confondent avec celles du Comité pour la Paix puisque la principale demande qui était formulée envers les Eglises était la protection et l'assistance juridique pour affronter les conseils de guerre, les détentions sans jugements, la localisation des disparus...

Par son travail, le Vicariat de la Solidarité reproche à la Cour Suprême d'avoir renoncé, face à la junte militaire, à son droit de superviser les tribunaux militaires. Il reproche en fait à la justice chilienne de ne pas être juste, de laisser le pouvoir législatif empiéter sur le pouvoir judiciaire, jusqu'à l'étouffer complètement.

Sa tâche consiste à prendre la défense des personnes menacées, arrêtées et torturées, mais aussi à défendre d'autres droits fondamentaux comme le droit à vivre dans sa patrie ou le droit d'obtenir la vérité sur les différentes violations des Droits de l'Homme que réclament les familles des victimes. Cette œuvre est accomplie, comme le désire l'Eglise, dans l'esprit du bon samaritain.



I - LE DROIT A LA LIBERTE.

-Protection des libertés personnelles.

Les droits les plus affectés durant le régime militaire, depuis 1973 sont la liberté personnelle et la sécurité individuelle. Le nombre de personnes arrêtées, détenues, mises en prison ou séquestrées se compte par centaines de milliers. Le programme de protection des libertés personnelles est donc destiné à demander aux tribunaux le plein exercice de leurs fonctions de protection des droits fondamentaux, étant donné que dans certains cas, et contrairement à la loi, les détenus sont envoyés dans des

⁽¹⁾ Solidaridad ante el imperativo deber e irrenunciable derecho a defender la vida, Vicariat de la Solidarité, Chili, 1986, p. 1.

prisons non officielles, sont mis au secret ou torturés. La première action du département est le dépôt de recours en protection, qui n'a pour unique utilité pratique, que l'obtention d'un certificat officiel reconnaissant l'inculpation et la date de détention de la personne arrêtée. A travers ce recours, la libération de quiconque n'a jamais été obtenue.

D'aprés la loi chilienne, chaque personne arrêtée doit normalement être immédiatement envoyée dans un lieu de détention publique. De plus, toute personne doit être soumise à un examen médical avant d'être admise en prison, et en la quittant. La loi donne au juge la possibilité de décréter l'incarcération d'une personne soupçonnée d'un délit, pour une durée de cinq jours. Cette garde à vue peut être prolongée jusqu'à dix jours en cas d'infraction à la loi sur les délits terroristes. Enfin, l'inculpé est parfois emprisonné dans les bâtiments propres à l'organisme enquêteur. Le Vicariat de la Solidarité a eu connaissance de cas où la mise au secret a duré quarante deux jours, d'un cas de vingt cinq jours, d'un autre de vingt deux jours et de plusieurs dizaines de cas où elle a duré dix jours.

Dépôts de recours en protection (2)

	Nombre de recours	Nombre de personnes protégées
1 974	1 450	/ Comité pour la Paix
1 975	892	/
1 976	636	/
1 977	. 177	/
1 978	151	224
1 979	331	876
1 980	467	1 126
1 981	368	599
1 982	305	588
1 983	723	5 123
1 984	936	2 161
1 985	555	2 104
1 986	895	3 792
1 987	475	1 987
1 988	418	1 945
TOTAL	8 719	20 521

^{(2) &}lt;u>Vicaria de la Solidaridad, decimotercer año de labor, 1988</u>, Archevêché de Santiago, Chili, 1989, p. 105.

Les premières activités du programme sont le dépôt de recours en protection et des visites aux détenus sur les lieux de réclusion où ils sont instruits de leurs droits et orientés juridiquement. Plus de 80 % des détenus pour motifs politiques sont connus du Vicariat lorsque leur détention dépasse trois jours. Mais la mise au secret empêche souvent les visites légales des avocats du Vicariat. Ce programme n'a pas pour but d'obtenir la libération des personnes arrêtées, mais seulement d'être sûr que ces personnes sont détenues par le pouvoir militaire et de savoir où elles sont emprisonnées. C'est ensuite le programme de défense des détenus qui intervient pour tenter d'obtenir leur libération, par une défense devant les tribunaux.

- Défense des inculpés pour délits politiques.

L'activité du programme de défense est d'assurer à tous les accusés de délits politiques une assistance devant les tribunaux civils ou militaires. L'instrument répressif le plus fort est au Chili le système pénal et majoritairement le système pénal militaire, surtout depuis le 27 août 1987, date de la levée des états d'exception. Ceux-ci, en vigueur depuis quatorze ans, donnaient tous les pouvoirs aux différents organismes répressifs. Les procés les plus courants concernent les délits de caractère "terroriste": loi sur le contrôle des armes, loi sur la sécurité de l'Etat, lois anti-terroristes... Le département juridique défend tous les inculpés pour motifs politiques, sans aucune limite pour des raisons de croyances religieuses ou politiques, en excluant toutefois de la défense ceux qui apparaissent responsables "d'actes intentionnels de terrorisme".

C'est ici, qu'une fois de plus, apparaissent les liens de la hiérarchie catholique avec l'Etat. En effet, le gouvernement militaire a toujours déclaré que ceux qui s'opposent au régime sont des "terroristes", et l'Eglise utilise le même terme, considérant que ceux qui prennent les armes, ou qui par des actes de violence ont fait couler le sang, sont aussi des terroristes. A l'opposé, ces personnes se considérent comme des "résistants". Le mouvement de la théologie de la libération, à la différence du Vicariat de la Solidarité, accepte ces mouvements de violence, quand il ne les encourage pas. Le Vicariat ne prend pas en charge les

procés de ces personnes dont la défense est donc assurée par d'autres organismes de défense des Droits de l'Homme. En 1988, sur deux cent trente six prisonniers politiques à Santiago, le programme juridique du Vicariat de la Solidarité assure la défense de cent vingt neuf d'entre eux.

Le ministère de l'intérieur a reconnu que près de 47 000 personnes ont été détenues à un moment ou à un autre. A ce chiffre, il faut ajouter de nombreuses arrestations effectuées par les services d'intelligence et qui ne sont pas communiquées au ministère de l'intérieur. La commission internationale des juristes estime que, durant les six premiers mois du régime militaire, prés de 60 000 personnes ont été détenues pour une durée d'au mois vingt quatre heures. Le Comité pour la Paix, quant à lui, estime que durant les dix-huit premiers mois, quelques 95 000 chiliens ont été arrêtés, ce qui représente prés de 1 % de la population chilienne.

A cela, il faut ajouter les arrestations qui ont eu lieu depuis. Le Vicariat de la Solidarité a enregistré un total de plus de 40 000 détention entre 1976 et 1989:

	Arrestations	enregistrées	par	le	Vicariat	(3)
--	--------------	--------------	-----	----	----------	-----

	Arrestations	individuelles.		ons dans des estations	TOTAL
	N	%	N	%	
1 976	670	100	/	. /	670
1 977	346	100	/	/	346
1 978	374	23,03	1 249	76,97	1 623
1 979	1 873	100	/	<i>i</i>	1 873
1 980	801	30,10	1 860	69,90	2 661
1 981	646	71,07	263	28,93	909
1 982	312	25,72	901	74,28	1 213
1 983	735	16,20	3 802	83,80	4 537
1 984	2 485	46,51	2 858	53,49	5 343
1 985	1 112	20,93	4 202	79,07	5 314
1 986	1 248	17,82	5 717	82,08	6 965
1 987	699	21,21	2 596	78,79	3 295
1 988	833	21,83	2983	78,17	3 8 1 6
1 989	336	22,73	1 142	77,27	1 478
TOTAL	12 470	31,14	27 573	68,86	40 043

Plus de 60 % des arrestations sont pratiquées dans des manifestations collectives, surtout au moment des protestas (4) nationales à partir de

⁽³⁾ Algunas cifras sobre atentados a los derechos humanos durante el régimen militar, archevêché de Santiago, 1990, p.4

⁽⁴⁾ Protestas: grandes manifestations qui ont embrasé le Chili à partir de 1983, demandant le départ de Pinochet.

1 983. Les personnes arrêtées durant les manifestations sont souvent remises en liberté, sauf si des charges sont retenues contre elles (offenses aux forces armées, personnes recherchées pour délits "terroristes"...). Cependant, ces personnes, même si elles sont remises en liberté sont dorénavant "fichées". On peut citer ici par exemple, le cas d'un chilien, peu militant, qui avait été arrêté dans une protesta et libéré moins de vingt quatre heures plus tard. Mais, par la suite, il a perdu son travail et il a vu plusieurs fois la police perquisitionner chez lui, le soir ou la nuit. Les problèmes économiques et la peur qui ont suivi l'ont obligé à s'exiler.

En ce qui concerne les arrestations individuelles, il y en a de plus en plus qui sont pratiquées par des policiers en civil, sans aucun insigne de reconnaissance, et ils effectuent ces arrestations le plus discrètement possible: si, auparavant les personnes étaient interpellées dans des lieux publics, avec plusieurs témoins, elles sont maintenant suivies jusqu'à ce que les policiers puissent agir sans témoin. Le gouvernement peut ainsi nier les arrestations, et les détenus se retrouvent à la merci de la CNI, sans qu'aucune organisation ne puisse leur venir en aide. C'est là que le recours en protection trouve toute son importance.

- Les résultats du programme de défense

Dans la majorité des cas, le programme de défense a réussi à obtenir des nons-lieux ou des acquittements. Sur trois cent dix neuf cas qui ont été jugés durant l'année 1988, seul vingt neuf ont eu une condamnation, soit à peine 9 %. En ce qui concerne les procés encore en cours, sur un total de mille quatre cent soixante dix huit inculpés, il n'y en a que cent dix huit qui reste en prison préventive, sept cent vingt et un sont en liberté et six cent trente neuf en liberté conditionnelle.

Arrestations en 1988 enregistrées par le Vicariat (5)

	Santiago	Province	TOTAL
Durée de garde à vue; moins de 5 jours	1 849	1 965	3 814
Plus de 5 jours	/	2	2

⁽⁵⁾ Vicaría de la solidaridad, 13º año..., Op. Cit., p. 95 et 98

Inculpés appréhendés par: (6)

CNI Carabiniers Service d'enquête Autres organismes Inconnus Forces armées ou policiers	Santiago 47 1 576 191 24 10	Province 25 1 862 42 31 6	TOTAL 72 3 438 233 55 16
TOTAL	1 849	1 967	3 816
Devenir	des inculp Santiago	es: Province	TOTAL
Remise en liberté Mort	721 1	156 /	877 1
Jugement pour délit terroriste	564	248	812
Pour délit non- terroriste	74	45	119
Pour contravention	489	1 518	2 007
TOTAL	1 849	1 967	3 816

Le droit à la justice n'est évidemment pas respecté: pour un délit commis par un civil, la sentence est appliquée avec toute la rigueur possible, mais s'il s'agit d'un militaire, pour un même délit, le jugement est beaucoup moins rigoureux. Dans le cas des "quemados" (7), on a seulement mis en procés un des nombreux militaires alors qu'il s'agit d'un crime atroce. Mgr Hourton, évêque auxiliaire de Santiago, dans un article paru dans "Analisis" (8) a déclaré à propos de ce crime:

"J'ai réfléchi sur ce qui a scandalisé le Chili et les pays civilisés: les jeunes brûlés du 2 juillet. Je ne vais pas exprimer d'autres qualificatifs de dénonciations ou de scandales. Je me limite à constater avec tristesse que, bien que nouveau par sa folle cruauté, il n'est en aucune manière une nouveauté dans les habitudes répressives de ces treize dernières années. Cela fait un moment que l'Eglise s'est éloignée du régime militaire de droite, justement à cause de sa cruelle et immorale répression. (...) C'est pour cela, pour l'incurable immoralité, que l'Eglise chilienne, depuis ses évêques jusqu'à la dernière communauté chrétienne, se situe dans l'opposition et la protestation"(9)

⁽⁶⁾ Vicaría de la Solidaridad, 13º año..., Op. Cit. p. 96 à 99.

⁽⁷⁾ Les "quemados": jeunes qui ont été arrosés d'essence par des militaires puis brulés, durant une protesta, le 2 juillet 1986.

^{(8) &}quot;Analisis", hebdomadaire d'opposition de tendance gauche moderée.

⁽⁹⁾ SOLIS DE OVANDO (Gustavo), "La Iglesia, los cristianos y la revolución, Araucaria de Chile nº 41, Madrid, 1988, p. 91.

A propos du même sujet, Mgr Carlos Camus, quant à lui, a déclaré:

"Je crois que nous sommes en train de vivre une folie, une folie collective. Quand on écrira l'Histoire du Chili, ces années vont être les plus noires de toutes. Notre descendance ne va pas croire ou va occulter inconsciemment cette étape si obscure, si honteuse de l'histoire de notre pays. Ceci est une honte nationale." (10)

Plus le temps passe, plus certains membres de l'Eglise s'éloignent du pouvoir militaire, face aux violations sans cesse répétées des Droits de l'Homme et face à l'iniquité de la justice: une personne appartenant aux forces armées ou aux organismes répressifs du gouvernement n'est pas jugée ou a un procés qui la condamne à une peine minimum ou à un acquittement. Pour l'assassinat du prêtre français André Jarlan, tué dans la población de la Victoria où il travaillait, le 4 septembre 1984, l'enquête a démontré la culpabilité d'un caporal de carabinier, le caporal Ovea, mais il n'a été jugé que pour "quasi-homicide", ayant commis une "imprudence en tirant" a déclaré le juge chargé de l'enquête!

A l'opposé, une personne arrêtée par la junte pour avoir manifesté contre le gouvernement ou pour appartenance à un parti de gauche, est emprisonnée et jugée avec beaucoup de rigueur. C'est vers ces personnes qu'est dirigée l'aide du département juridique, tant pendant la détention qu'aprés la libération de certains détenus. En effet, la plupart des détenus sont assimilés à des terroristes, ce qui occasionne pour eux comme pour leurs familles de nombreuses contraintes, et en particulier la perte d'emploi ou le rejet de leur-milieu social.

Outre l'assistance directe aux prisonniers politiques, le département juridique accorde une aide à leurs familles qui consiste à les soutenir dans ces épreuves, et à aider leur organisation pour qu'elles puissent ensuite avoir une action indépendante. Cette assistance se traduit par une action éducative pour informer sur la législation qui affecte les prisonniers politiques, pour faire face aux problèmes dérivés de la détention (problèmes socio-économiques, de subsistance, de santé...) et aux problèmes affectifs et émotionnels que génère une détention prolongée.

⁽¹⁰⁾ SOLIS DE OVANDO G., Araucaria de Chile nº 41, Op. Cit. p. 91.

Toute l'aide apportée par le département juridique est gratuite. L'assistance juridique est doublée d'une assistance médicale et psychologique pour les prisonniers victimes de tortures ou les personnes menacées ou qui sont victimes d'intimidation. C'est l'aire de réception et d'assistance du département juridique qui est chargée de mener à bien ce travail. Défendre les droits fondamentaux est donc le but du Vicariat de la Solidarité. Ceci se traduit en premier lieu par la défense des personnes inculpées pour des motifs politiques, dans la mesure où elles n'ont pas fait couler le sang, auquel cas elles sont assimilées à des terroristes. Mais le terrorisme provient plutôt du gouvernement qui emprisonne les chiliens pour des motifs politiques, baffouant par là le droit à la liberté d'expression. Pour faire taire ceux qui critiquent le régime, le gouvernement va encore plus loin en torturant, menaçant et tuant ceux qui le gênent. Le Vicariat de la Solidarité assume donc aussi la défense de ceux qui sont atteints dans leurs corps ou dans leurs âmes.

II - LE DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE

- La torture

La torture a été l'une des méthodes les plus employées par le régime depuis l'instauration de la junte militaire au pouvoir en 1973. La majorité des détenus sont soumis à la torture, pour leur faire avouer, le plus souvent leurs liens avec les "terroristes" d'extrême-gauche, ou pour leur faire dénoncer leurs contacts avec tel parti. La torture est souvent le premier pas avant l'assassinat. Parmi les nombreux morts qui ont marqués les premiers mois du coup d'état, beaucoup ont été torturés: le cas du chanteur Victor Jara est connu du monde entier. Ce poète appartenant au mouvement de la Nouvelle Chanson Chilienne, a été arrêté et incarcéré au stade national où il a été torturé en public, puis assassiné pour avoir soutenu et chanté l'Unité Populaire.

Tous les cas de violations des Droits de l'Homme commis durant les premiers mois du régime militaire n'ont pas été enregistrés. Le Vicariat de la Solidarité, quant à lui n'a commencé a déposer des plaintes pour tortures qu'à partir de juin 1978. Auparavant, un certain nombre de témoignages pour tortures avait été transmis aux organismes internationaux tels que la commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies et l'OEA. Au total 1429 cas de tortures ont été enregistrés par ces organismes jusqu'en décembre 1977. Ensuite le Vicariat de la Solidarité a créé, dans le département juridique, un service de dénonciations judiciaires pour attentats à l'intégrité physique.

Tortures dénoncées devant les tribunaux de Santiago par le Vicariat de la Solidarité. (11)

Nombre de personnes torturées.

__

1 978	95
1 979	374
1 980	151
1 981	68
1 982	57
1 983	77
1 984	100
1 985	84
1 986	132
1 987	105
1 988	57
1 989	12
TOTAL	1 312

Ce chiffre n'est pas représentatif du nombre total de tortures ou de violations des droits essentiels qui sont commis au Chili. En effet un certain nombre de personnes prend contact avec le Vicariat pour se plaindre de violences, mais refuse de porter plainte. Les problèmes du travail des assistants sociaux durant l'année 1988, furent les difficultés qu'ont posé les victimes directes de tortures pour recourrir aux tribunaux afin de demander justice. Ceci s'explique par l'expérience commune d'impunité, par la lenteur de ce type de procès et par les menaces qu'elles reçoivent entre-temps. Sur quatre vingt une personnes qui ont pris contact avec le Vicariat en 1988, seules cinquante sept ont déposé des actions judiciaires.

⁽¹¹⁾ Algunas cifras sobre atentados a los derechos humanos..., Op. Cit. p.5.

A cela, il faut probablement ajouter un certain nombre de chiliens qui n'ose même pas se rendre au Vicariat pour dénoncer les abus commis par les organes répressifs de la junte. Le principal obstacle à la mise en route d'une action judiciaire est l'impunité dont jouissent les tortionnaires et le fait que les tribunaux sont inopérants pour enquêter, juger et sanctionner les coupables. On peut citer ici le cas de Vasily Carillo, membre du FPMR (12), arrêté en 1986. Le tribunal a reconnu qu'il avait été torturé, mais les inculpés ont bénéficié d'un non-lieu car "rien ne prouve que c'était eux" selon le juge.

Parallèlement à cette expérience d'impunité des tortionnaires, les victimes ont souvent peur des représailles. Elles ont déjà connu la torture physique et psychologique et ne souhaitent pas devoir revivre ces violences ou les faire subir à leurs proches: les représailles ne menacent pas seulement les victimes, mais aussi leurs familles, leurs amis...

Enfin, les cas de tortures ou de violences ne sont pas toujours dirigés envers des personnes incarcérées. Il y a aussi des cas de situations répressives lors des manifestations. On le constate surtout à partir de 1983, durant les journées de "protestas" nationales, les policiers réprimant violemment les manifestants.

Violences dénoncées devant les tribunaux de Santiago par le Vicariat de la Solidarité. (13)

	Lésions physiques	Morts	Dégats matériels	TOTAL
1 983	578	24	99	701
1 984	891	19	20	940
1 985	474	12	6	492
1 986	408	16	13	437
1 987	111	8	19	138
1 988	191	6	27	224
1 989	45	2	3	50
TOTAL	2 698	97	187	2 982

⁽¹²⁾ FPMR: Front Patriotique Manuel Rodriguez, du nom d'un révolutionnaire chilien du XIXe siècle. Mouvement révolutionnaire d'extrême-gauche pratiquant la lutte armée.

⁽¹³⁾ Algunas cifras sobre atentados a los derechos humanos..., Op. Cit. p.6.

Cette répression collective a causé des lésions physiques, des décés et des dégats matériels. Une fois de plus, toutes les personnes qui ont subi l'arbitraire du régime n'ont pas dénoncé systématiquement ces abus. De 1983 à 1985, le département juridique a assisté 13586 chiliens pour des problèmes de santé dérivés de situations répressives qui peuvent se traduire aussi bien par des lésions physiques que psychologiques.

Malgré le changement politique qu'a connu le Chili depuis 1988, avec le plébiscite où l'on a vu le triomphe du Non à Pinochet, puis les éléctions présidentielles en 1989, la répression existe toujours au Chili, avec deux morts en 1989 dans des situations violentes. Avec les familles de victimes décédées dans ces conditions, l'équipe des assistants sociaux du département juridique organise d'abord une sépulture digne pour la victime. Ensuite, avec les familles, une dénonciation judiciaire est déposée, surtout pour savoir si la personne est morte à cause de la violence générale ou si la répression était effectivement dirigée contre elle. Par la suite les démarches suivent leur cours: tribunaux, jugements, mais rarement de condamnation pour les responsables.

- Menaces et intimidations.

Parallèlement à la torture et à la violence, les moyens employés pour faire taire certaines personnes sont les menaces et les intimidations, qui parfois sont suivies d'attentats. Ces menaces proviennent aussi bien d'organismes de sécurité ou policiers que de bandes clandestines d'extrême droite liées au gouvernement. Ces organismes ont pour noms ACHA (Association chilienne anti-communiste), le Front nationaliste de combat, le Commandot des hussards de la mort, le Commandot 11 septembre... Bien souvent ces bandes sont non seulement liées idéologiquement avec le pouvoir, mais leurs membres font également partie des organismes de sécurité officiels.

L'impunité constante dont jouissent les membres, tant des organismes officiels que de ces bandes clandestines a largement facilité et encouragé leurs activités. Les menaces sont dirigées vers les familles des victimes de la répression, des dirigeants politiques ou syndicaux, des journalistes, des membres des communautés chrétiennes de base, des avocats

Nombre de personnes

et bien évidemment contre les organismes de défense des Droits de l'Homme et contre l'Eglise dont les membres risquent leur vie en s'engageant pour la défense des Droits de l'Homme.

Intimidations dénoncées devant les tribunaux de Santiago par le Vicariat de la Solidarité. (14)

	menacées
1 977	152
1 978	163
1 979	119
1 980	114
1 981	140
1 982	125
1 983	216
1 984	402
1 985	564
1 986	657
1 987	749
1 988	773
1 989	339
TOTAL	4 513

Comme dans le cas des tortures, toutes les intimidations ne sont pas dénoncées par les victimes, de crainte que ces menaces ne soient mises à exécution. En 1988, de nombreuses dénonciations pour menaces ont été faites par des participants au "Commandot pour le NON" qui appelle à voter non au plébiscite de Pinochet. La dénonciation pour intimidations est faite bien souvent par l'intermédiaire de recours en protection préventifs.

Malheureusement, ces recours n'ont quasiment aucune efficacité car pour que les tribunaux acceptent ces recours et offrent aux personnes menacées une protection, il faut que les organismes de sécurité officiels ou le ministère de l'intérieur reconnaissent la responsabilité des menaces proférées. Le recours est donc rejeté par les tribunaux. Par exemple, le professeur Oscar Salazar a comparu le 14 mars 1 980 devant la cour d'Appel de Santiago pour dénoncer des filatures dont il était victime et pour demander au tribunal de lui offrir une protection. Ce recours est rejeté six jours plus tard puisque la cour a reçu l'affirmation qu'aucune action n'était menée contre lui de la part d'organismes officiels. Le 28 avril, Salazar a trouvé la mort dans une "opération de sécurité" de la CNI

⁽¹⁴⁾ Algunas cifras sobre atentados a los derechos humanos..., Op. Cit. p.8.

qui a reconnu qu'il était "un individu suspect, objet de filatures".

Il est donc parfois dangereux et inutile de déposer des recours en protection. Il n'est de toute façon presque jamais reconnu qu'une action policière est menée contre la personne protégée par le recours préventif. De plus, c'est souvent la CNI qui se charge des actions de "surveillance" des personnes suspectées d'avoir des liens avec l'opposition, et, en temps que police secrète, elle ne rend pas toujours compte de ses actions au ministère de l'intérieur. La CNI, par l'impunité dont elle a constamment jouie et par le pouvoir qu'elle a réussi à prendre, est devenu une sorte d'Etat dans l'Etat, rendant compte de ses actions au ministère de l'intérieur quand elle le juge nécéssaire.

Le Vicariat de la Solidarité prend en charge ceux qui ont subi dans leurs corps les tortures infligées par les organismes répressifs du gouvernement. Ces tortures physiques se traduisent souvent par un besoin d'aide psychologique. De plus, le Vicariat ne s'occupe pas seulement de ceux qui sont pourchassés par le gouvernement, mais aussi de ceux qui veulent quitter leur pays, puis, plus tard, de ceux qui désirent rentrer au Chili aprés plusieurs années d'exil. Il vient aussi en aide matériellement, juridiquement et psychologiquement aux familles des victimes. Enfin, parce que les Droits de l'Homme ne sont pas baffoués seulement à Santiago, il a établi un programme de nationalisation du département juridique.

III - ASSISTANCE ET DEPARTEMENT SPECIFIQUES

- Le droit à vivre dans sa patrie.

Toutes ces atteintes aux droits fondamentaux de l'être humain ont créé une psychose, entraînant un exil massif. Plusieurs vagues de chiliens cherchant à fuir se sont succédées. Juste après le coup d'état, les latinos-américains ayant déjà cherché asile au Chili ont dû s'enfuir car ils sont dorénavant pourchassés par la nouveau régime militaire comme étant des "agents de pourrissement du peuple chilien". Comme

dans bien des pays, la thèse du complot venant de l'extérieur est développée, reportant la faute sur les étrangers. Ensuite, les chiliens, militants politiques trés engagés, ont dû partir. Pourtant, ils ont tenté de rester le plus longtemps possible dans leur pays, vivant dans la clandestinité, mais peu à peu, les risques ont augmenté et ils ont fui.

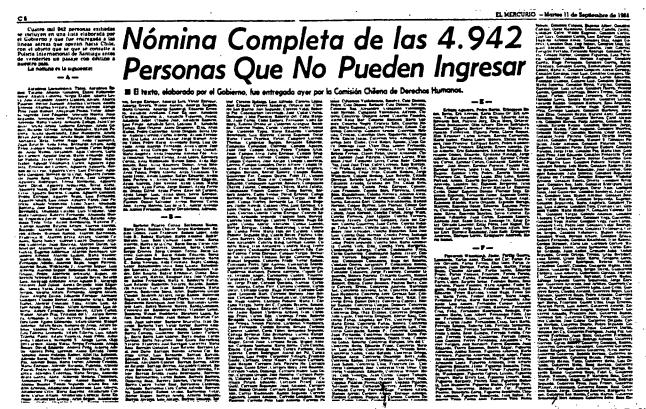
La vague suivante est celle des chiliens qui après avoir été arrêtés, parfois torturés, ont été expulsés par le gouvernement chilien, avec
sur leurs passeports la mention: "valide seulement pour sortir du pays".

D'autres, menacés ont quitté le pays clandestinement en traversant la

Cordillère des Andes. Durant ces premiers mois, cet exil massif a été aidé par certains organismes, dont le Comité pour la Paix, mais, par manque
de moyens financiers, ce service n'a pas pu assister un grand nombre de
chiliens.

Le Vicariat de la Solidarité pour sa part, est venu en aide aux chiliens désirant s'exiler, à la condition que ceux qui désirent partir aient des motifs sérieux: ceux qui sont menacés dans leur intégrité physique. De nombreuses personnes ont demandé l'aide du Vicariat en invoquant des arguments de persécution politique pour pouvoir quitter le pays, alors qu'en réalité, beaucoup ne voulaient partir qu'en raison des problèmes économiques qu'ils subissaient et d'un avenir professionnel sombre. L'aire de réception et d'assistance du département juridique est chargée de ces problèmes et procéde donc à une enquête pour vérifier les menaces pesant réellement sur les personnes qui demandent l'asile.

On considére qu'environ 10 % de la population chilienne vit en exil, soit 1 200 000 personnes. En France, 5 480 chiliens ont obtenu la carte de réfugiés politiques, ce qui représente un nombre nettement inférieur au nombre total de chiliens vivant en France, puisque tous les membres d'une mêmes famille n'ont pas cette carte. Depuis un certain temps, et surtout depuis 1 988, de nombreux chiliens cherchent à rentrer dans leur pays. Pour certains, c'est la nostalgie du pays et l'envie de revoir leur famille qui les motivent. Pour d'autres, c'est la possibilité de continuer la lutte politique dans leur propre pays. A partir de 1 984, des listes d'interdiction de retour sont éditées: 4 992 personnes n'ont pas le droit de rentrer.



DANS *EL MERCURIO, «* LA LISTE COMPLÈTE DES 4 942 PERSONNES NON AUTORISÉES A RETOURNER » DANS LEUR PAYS. ELLE COMPORTE MÊME, ÉTRANGEMENT, DES NOMS DE CITOYENS DÉCÈDÉS, PAR EXEMPLE : BEATRIZ ALLENDE, ET LAURA ALLENDE, RESPECTIVEMENT FILLE ET SŒUR DU PRÉSIDENT SALVADOR ALLENDE.

Au début de l'année 1988, la "liste noire" compte encore 544 noms, et en septembre 1988, il y en a encore 512. De plus, selon la Constitution de 1980, toujours en vigueur aujourd'hui, les personnes suivantes sont interdites de retour:

"Les propagandistes de doctrines violentes et ceux qui mènent des actions contre la sécurité extérieure ou intérieure, ou contre les intérêts du Chili; les trafiquants de drogue, d'armes, les contrebandiers, et en général ceux qui réalisent des actes contraires à la morale et aux bonnes mœurs; les condamnés ou ceux qui sont en cours de procés pour des crimes et ceux qui ont commis des délits politiques; ceux qui n'ont pas beaucoup de moyens; ceux qui n'ont pas fait les démarches pour le retour; ceux qui sont atteints de maladies déterminées; les expulsés; ceux qui ont commis un délit en revenant avec de faux documents ou clandestinement; ceux qui réalisent des actes contraires aux intérêts du Chili ou qui constituent un danger pour l'Etat." (15)

Au Chili, la commission coordinatrice "problème exil-retour" a été créée. Le Vicariat de la Solidarité en fait partie ainsi que d'autres organismes comme la CCHDH (Commission Chilienne des Droits de l'Homme), le COPROREX (Comité pour le retour des exilés). Le travail de cette commission

⁽¹⁵⁾ BLONDEL (Céline), <u>L'exil chilien</u>, Mémoire de maîtrise, département d'espagnol, Université Lyon II, 1988, p. 66.

est de faciliter les démarches pour le retour, tout d'abord en levant les interdictions de retour par l'élimination des antécédents judiciaires. En 1988, le Vicariat de la Solidarité a assisté quatre vingt sept personnes dans les démarches judiciaires suivantes:

- -Une demande de remise de peine.
- -Trente demandes d'amnistie.
- -Douze demandes d'éliminations d'antécédents judiciaires.
- -Quarante deux situations judiciaires diverses.
- -Une autorisation judiciaire pour mineur.

Outre ces assistances dans le domaine judiciaire, le Vicariat accorde une aide au niveau de la vie courante:

- -Trente cinq régularisations de résidence pour étrangers avec un conjoint chilien.
- -Soixante cinq validations d'études ou de titres.
- -Douze problèmes de passeports.
- -Neuf difficultés pour l'obtention de papier d'identité.
- -Neuf situations de service militaire.
- -Cinq situations affectant les biens personnels (récupération de biens immobiliers).
- -Cent trente trois situations diverses.

Dans la grande majorité des cas, des résultats satisfaisants ont été obtenus. Mais outre cette assistance administrative, le programme du Vicariat de la Solidarité, en collaboration avec la Commission "Problème Exil-Retour" a aussi une œuvre informative et une aide à la réinsertion: informer sur les problèmes du Chili actuel, accueillir les nouveaux arrivants en les aidant à trouver un logement, un travail... Le PRAL (programme de retour et d'aide pour le travail) du Vicariat de la Solidarité propose des projets de petites entreprises. En 1988, quatre vingt dix neuf projets ont été déposés, soixante dix fonctionnent, offrant du travail à cent vingt quatre exilés rentrés au Chili et à cent vingt neuf chômeurs. Enfin, le programme propose aussi une aide au niveau de la santé physique et morale pour pallier les difficultés de réadaptation après plusieurs années d'exil.

- Assistance aux familles de détenus-disparus.

Le problème des détenus-disparus est l'une des formes de répression les plus violentes existant au Chili. Sans être aussi étendue qu'en Argentine, cette répression a atteint des centaines de personnes, créant une psychose dans le pays: chaque fois que quelqu'un est arrêté, on craint que cette arrestation ne soit en fait une disparition. Si au début du coup d'état, les détenus-disparus étaient parfois vus par d'autres détenus sur les lieux de réclusion, que ce soit dans les prisons publiques ou dans les "camps de concentration" chiliens (16), par la suite, ils n'étaient plus jamais vus. Personne ne pouvait témoigner de leur présence parmi les personnes arrêtées par les organismes officiels. De même, lors de leur arrestation, la CNI ou d'autres forces policières, procédaient sans témoin. Ainsi, quand un recours en protection était déposé, il était répondu aux familles que ces personnes n'étaient pas détenues par la justice chilienne. Cependant, la méthodes des disparitions a surtout été employée au début du régime militaire.

Détenus-disparus selon les registres du Vicariat de la Solidarité. (17)

	Santiag Officiel B		Provir Officiel B		TOTAL
1 973	155	22	266	59	502
1 974	212	6	36	11	265
1 975	58	5	18	2	. 83
1 976	106	4	5	1,1	116
1 977	5	1	7	5	18
1 978	2	/	/	1	3
1 980	/	1	/	/	. 1
1 981	1	1	/	2	4
1 984	1	1	/	1	2
1 986	/	1	/	1	1
1 987	5	/	/	/	5
TOTAL	545	40	332	83	1 000

A partir de 1977, cette méthode est de moins en moins employée, et certaines années, il n'y a aucun disparu. Mais, en septembre 1987, cinq jeunes communistes ont disparu sans laisser de traces.

⁽¹⁶⁾ Villa Grimaldi puis la maison José Domingo Cañas étaient des endroits secrets où la CNI pratiquait la torture à grande échelle, à Santiago. D'autres prisons du même genre existent ailleurs au Chili.

^{(17) &}quot;Algunas cifras sobre atentados a los derechos humanos..., Op. Cit. p.2.

Certains cas de disparition ne sont toujours pas éclaircis: bien souvent ce sont des cas qui ont pu se produire longtemps auparavant mais dont les familles n'avaient pas dénoncé la disparition de peur d'être à leur tour victime de la répression. En 1990, avec le changement politique que connait le Chili, de nombreuses familles osent enfin dénoncer la disparition d'un proche. En 1988, il y avait six cent quatre vingt deux cas de détenus-disparus sur les listes officielles du Vicariat de la Solidarité; en 1989, ce total atteint huit cent soixante lix sept cas, auxquels il faut rajouter cent vingt trois cas dedisparitions en investigation. Enfin, il fautsignaler que ces listes ne prennent pas en compte les chiliens disparus à l'étranger, notamment en Argentine.

Sur ce total de mille cas de disparitions on a déjà oté les cinquante deux cas de détenus-disparus éclaircis. Les corps ont été retrouvés plusieurs années après la disparition des détenus. C'est ainsi que dixneuf cadavres ont été retrouvés à Yungay, dix-huit à Mulchen et quinze à Lonquén. La découverte du charnier de Lonquén revient à Cristián Precht et Javier Luis Egaña qui sur les indications d'une personne, ont trouvé des cadavres humains dans les fours à chaux de Lonquén. L'enquête a établi l'identité des personnes décédées; les quinze morts avaient été détenus entre le 6 et le 7 octobre 1973 par des carabiniers de l'île de Maipo. Le dossier fut classé en vertu de la loi d'amnistie puisque les faits avaient été perpétrés avant 1978.

La découverte de ces charniers a été pour les familles de disparus l'évidence que leurs proches étaient définitivement morts, alors qu'avant existait toujours l'espoir de les retrouver vivants quelque part. Le Vicariat a alors décidé d'accomplir une tâche lugubre: faire une compilation pour établir les fiches anthropométriques de chaque disparu pour faciliter les tâches de reconnaissance des restes.

En ce qui concerne le problème des détenus-disparus, le programme du Vicariat de la Solidarité consiste à obtenir, par l'intermédiaire d'une action judiciaire et administrative, la vérité sur le sort encouru par les disparus. Par là, il prétend déterminer les responsabilités, de manière à obtenir la justice pour les familles. La loi d'amnistie de 1978 a permis à un nombre important de militaires d'échapper à un jugement. Actuellement, l'instauration du régime "démocratique" sur la base d'une

"réconciliation nationale" fait craindre aux familles des victimes, la mise en place d'un point final (18).

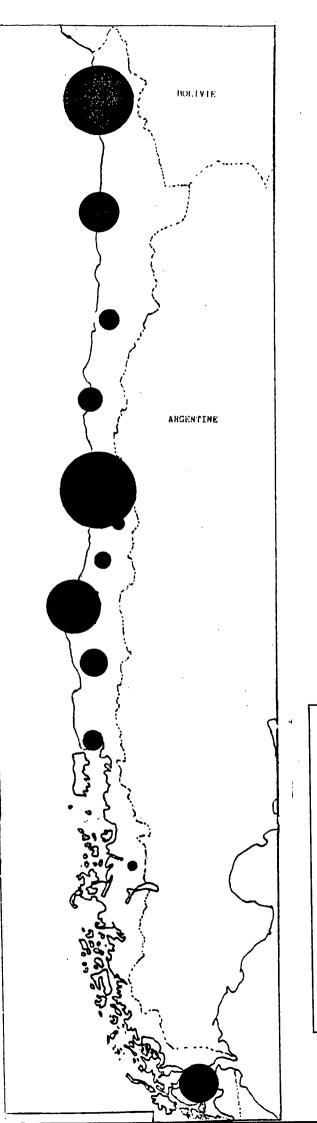
- Les autres services du département juridique

Le département juridique offre d'autres services, et notamment, une aide à l'organisation de programme de défense des Droits de l'Homme dans les autres diocéses du pays. Il s'agit donc de nationaliser le programme; c'est l'aire de coordination nationale qui en est chargée. Le but de ce programme est de défendre les Droits de l'Homme au niveau juridique puisque la répression est toute aussi forte en province qu'à Santiago. (Cf carte page suivante).

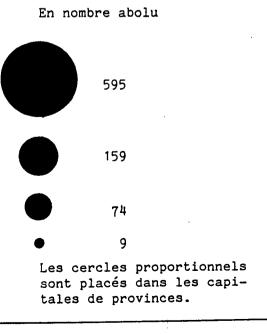
Les diocéses des autres régions ont donc entrepris eux aussi une défense des Droits de l'Homme à laquelle il faut ajouter une défense des communautés indigènes: les indiens Mapuches dont les problèmes ne sont pas reconnus par le gouvernement. Ces indiens vivent de l'agriculture et de l'artisanat, dans des sortes de réserves. Ils doivent faire face à des problèmes économiques grandissants et à des expropriations.

Les diocéses inscrits à ce programme, outre cette défense des Droits de l'Homme, ont développé une série d'actions sociales: soutien à la création de soupe commune pour les pobladores, aide à la fondation de syndicats, aide à l'établissement d'ateliers d'artisanat pour faire face au chômage, appui aux organisations de familles de victimes: exécutés, torturés, relégués etc, ou plus simplement les personnes menacées. C'est aussi une assistance offertes aux travailleurs saisonniers dans les régions de Copiapo et de San Felipe, une information et une aide juridique pour les chiliens travaillant en Argentine dans les régions du sud (Osorno et Punta Arenas).

⁽¹⁸⁾ Voir position du Vicariat de la Solidarité sur ce problème, Cf. troisième partie, chapitre A, pp. 147-148.



NOMBRE D'ARRESTATIONS DANS LES PROVINCES CHILIENNES EN 1988.



Toutes ces formes d'assistance sont évidemment entreprises dans la capitale, mais à Santiago, la tâche qui a été mise en route par le Vicariat de la Solidarité a pris une telle ampleur que chaque département est largement structuré et ils sont tous indépendants les uns des autres. En province, au contraire, par manque de moyens financiers et d'hommes. s'engageant pour la défense des Droits de l'Homme, tous les services sont plus ou moins confondus, et une même personne travaille dans plusieurs secteurs.

Le dernier programme du département juridique est l'aire d'analyse dont le travail consiste à récolter et systématiser dans des dossiers toutes les violations des Droits de l'Homme connues du Vicariat de la Solidarité. Il s'agit d'élaborer des dossiers analytiques sur la situation des Droits de l'Homme et de diffuser les résultats de ce travail. C'est l'aire d'analyse qui s'occupe des archives du Vicariat de la Solidarité; on y trouve les copies des recours en protection, des sentences, des dénonciations judiciaires, des réquisitoires et des plaidoyers...Toutes ces archives peuvent ainsi être des bases de données fiables pour servir de matériel pour de futurs enquêtes de caractére judiciaire ou académique. Ces archives ont déjà servi, par exemple pour le livre de M.J. Escobar qui dans son introduction, a déclaré:

"Mes remerciements vont aussi au centre de documentation du Vicariat de la Solidarité; ses matériaux furent fondamentaux pour la confection de la chronologie du martyrologue" (19)

En effet, tous les documents réalisés par l'aire d'analyse sont publiés grâce à l'aire de publication et sont distribués à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Le Vicariat de la Solidarité a donc entrepris une tâche de grande envergure pour défendre les Droits de l'Homme constamment violés par le gouvernement de Pinochet. En 1988, il a assisté, tous départements confondus, 32832 personnes, ce qui donne la mesure de l'œuvre entreprise. Par son action, le Vicariat a probablement sauvé la vie de

⁽¹⁹⁾ ESCOBAR M. J., <u>Persecución a la Iglesia en Chile</u>, Terranova, Santiago, 1986. Ces archives ont servi à la Commission Vérité et Réconciliation en 1990-1991.

plusieurs dizaines de personnes, non seulement par l'activité même des différents programmes, mais aussi par les dénonciations des violations des Droits de l'Homme, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Cette action en faveur des Droits de l'Homme a évidemment eu pour conséquence une répression contre l'Eglise et le Vicariat de la Solidarité.

La contradiction principale du Vicariat de la Solidarité est de ne pas considérer le gouvernement comme illégitime, alors que ceux qui ont fait couler le sang contre ce régime sont assimilés à des terroristes.

Mais, n'est-ce pas ce que fait constamment le gouvernement? Or, l'Eglise, tout en s'opposant à ces violations veut rester dans la légalité (légalité imposée par la junte), en considérant le régime comme légitime. Il est vrai que les atteintes aux droits fondamentaux ont nettement diminué par rapport à ce qu'elles étaient au début de la dictature militaire. Mais, l'horreur ne vient pas seulement du nombre de violations des Droits de l'Homme, mais aussi de l'institutionalisation des méthodes employées: assassinats, tortures, disparitions, menaces...

B - LA REPRESSION CONTRE L'EGLISE ET LE VICARIAT DE LA SOLIDARITE

L'Eglise, malgré son statut, et bien que le gouvernement se réclame de la morale chrétienne, a subi de la part de la dictature militaire une forte répression. Celle-ci va de la simple diffamation de telle personne ou de telle action jusqu'à la menace, la torture ou l'assassinat de prêtres ou de personnes travaillant en collaboration avec l'Eglise.

Cette répression s'est abattue sur les secteurs défendant l'idéologie conciliaire de Medellin et , bien evidemment, sur le Vicariat de la Solidarité, qui a vu tout au long de ses quinze années d'existence se succéder des campagnes de presse diffamatoires, des menaces contre son personnel et parfois même, des assassinats.

Y DE L (no se incluyen las ef	(20)		
Expulsiones v	Detenciones v/o	Amadrantamiantos	Asssinatos

Años	Expulsiones y prohibición de ingreso al país	Detenciones y/o encarcelamiento	Amedrentzmientos y amenazas	Asssinatos
1974	Copresidente Comité Pro Paz	Abogado colaborador		
1975	Sacerdote asesor Comité Pro Paz	Jefe Depto, Jurídico Encargado def. detenidos		
1976	Jefe Depto, Jurídico 2 abogados colaboradores	Abogado de planta		
1978		3 funcionarios Depto, Campesino		
1981		Médico Fotógrafo	Abogado de planta	
1982		1 funcionario Depto, Jurídico	Secretario Ejecutivo Jefe Depto, Jurídico y varios abogados	
1983			Médico y varios funcionarios	
1984	Vicario Solidaridad		Varios funcionarios y un abogado	
1985	·		Médico, Asistente Social y abogados	José Manuel Parada

⁽²⁰⁾ Solidaridad, ante el imperativo deber..., Op. Cit. p. 4.

I - UNE REPRESSION VIOLENTE.

- L'Eglise victime de la répression.

Au Chili, c'est plus spécialement contre le cardinal Silva Henriquez et contre le Vicariat de la Solidarité de l'archevêché de Santiago que se manifeste l'hostilité de la junte militaire, en raison de son opposition aux violations des Droits de l'Homme commises par le gouvernement. Cependant, l'Eglise dans son entier est aussi dans la ligne de mire du gouvernement. Plusieurs prêtres ont été assassinés. La dictature a exécuté sous la torture le pére Miguel Woodward le 14 septembre 1973. Le cadavre du pére Juan Alsina a été retrouvé le 20 septembre 1973 flottant dans le rio Mapocho. Le pére Gerardo Poblete est mort sous la torture à Iquique le 7 novembre 1973. Le pére Antonio Llido arrêté à Santiago le 1er octobre 1974 fait partie depuis des détenus-disparus. En treize ans de dictature militaire, cent six prêtres et trente deux religieuses ont été expulsés. Des centaines de personnes ont été arrêtées, interrogées, frappées, torturées ou reléguées dans des zones éloignées. Le nombre de graffitis insultants ou menaçants sur les murs des églises est incalculable.

Le père André Jarlan a été tué par une balle perdue le 4 septembre 1984, pendant une journée de protesta nationale. L'enquête sur sa mort a abouti à l'inculpation d'un caporal de carabinier. Le fait est d'autant plus notable qu'à l'époque, les plus hautes autorités du pays avaient nié la présence de carabiniers dans le quartier de la Victoria. Elles avaient même menacé de mettre en procès le père Pierre Dubois qui avait accusé les carabiniers d'être les responsables de la mort du père Jarlan.

Pierre Dubois ainsi que deux autres prêtres français, Jacques Lancelot et Daniel Carouette, ont été arrêtés le 8 septembre 1986, puis expulsés du Chili le 11. Cette mesure gouvernementale visait principalement Pierre Dubois, prêtre de la población de la Victoria dans la banlieue de Santiago, qui était devenu la bête noire du régime par ses méthodes de non-violence et par son acharnement à prouver la culpabilité des carabiniers

dans la mort du père Jarlan.

Les évêques aussi ont été victimes d'agressions diverses: début août 1986, Mgr Miguel Caviedes, évêque d'Osorno a échappé successivement à un attentat par balle et à un sabotage de sa voiture. Début septembre, il en était de même pour Mgr Alejandro Jimenez, évêque de Valdivia. Cependant l'évêque le plus visé reste Mgr Carlos Camus.Comme on l'a déjà vu, ce dernier n'a jamais eu de bons rapports avec la dictature. Le 8 mars 1987, dans une interview au "Mercurio" (21), il expliquait qu'en morale catholique traditionnelle, le tyrannicide peut parfois se justifier (22) mais la torture jamais. Mgr Camus fait là allusion à l'arrestation de l'une de ses niéces et de deux autres jeunes survenue le 23 fevrier et suivie de tortures.

Il est évident qu'à la suite de cet interview, Mgr Camus a été victime de diverses menaces, dont des menaces de mort. Le lundi 9 mars 1987, une lettre déposée à son bureau disait: "Camus, si tu continues à faire de la politique, tu vas aller rendre visite à St Pierre" (23), cette lettre est signée "Commando Rolando Matus", un organisme dont on n'avait jamais entendu parlé jusque là au Chili.

Ces menaces sont les dernières d'une série d'intimidations, destinées dans les mois précédents tant à l'évêque qu'à ses collaborateurs. Le 7 septembre 1986, un incendie a été declenché dans les bureaux du service d'action sociale, deux jours plus tard, des tracts ont été lancés dans la ville de Linares menaçant l'évêque Camus. Dans la nuit du 11 septembre 1986, des graffitis de "Patrie et Liberté" (24) sont peints sur les murs de la maison de l'évêque, traitant l'Eglise de "communiste". Le 10 décembre 1986 enfin, Les murs de l'évêché et du domicile du vicaire épiscopal pour la pastorale diocésaine ont été couverts de graffitis signés eux-aussi par ce "Commando Rolando Matus", disant: "Assez de curés rouges", "Hors du Chili Camus", "Zone Communiste"... (25)

^{(21) &}quot;El Mercurio", quotidien chilien, organe officiel de presse de la dictature.

⁽²²⁾ Allusion à l'attentat contre Pinochet.

^{(23) &}quot;Menaces de mort contre un évêque", DIAL D 1185, Paris, 1987, p. 1.

^{(24) &}quot;Patrie et Liberté", groupement d'extrème-droite, qui s'est donné pour tâche d'éliminer tous les marxistes du pays.

⁽²⁵⁾ DIAL D 1185, Art. Cit., p. 2.

- Les agressions de Riobamba et de Pudahuel.

Toutes ces menaces et ces attentats envers l'être humain sont la suite de l'agression de Riobamba et de Pudahuel. C'est en fait le procés d'une certaine Eglise qui est relancé, et cette fois-ci, il ne s'agit pas seulement du gouvernement chilien, mais aussi du gouvernement équatorien, tous deux qualifiant le travail pastoral et la solidarité impulsée envers les sans-voix de subversif, marxiste, infiltration communiste dans le pays...

Le 12 août 1976, à Riobamba en Equateur, dix sept évêques, vingt deux prêtres, cinq religieuses et douze laīcs sont invités par l'évêque du diocése, Mgr Proaño, à une réunion pastorale. Une quarantaine de policiers en civil font irruption dans la salle de conférence, armés de mitraillettes, de révolvers et de grenades lacrymogénes. Toutes les personnes présentes sont arrêtées et emmenées à Quito où elles sont maintenues en garde à vue pendant plus de vingt quatre heures. Les évêques sont accusés d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Equateur et d'incitation à la subversion.

Trois évêques chiliens sont présents à la réunion de Riobamba: Carlos Gonzalez évêque de Talca, Enrique Alvear évêque auxiliaire de Santiago et Mgr Fernando Ariztia évêque de Copiapo. Ce dernier a déclaré à propos de l'agression de Riobamba:

"On a dit comme preuve du caractère subversif de la réunion qu'on y parlait de l'Eglise engagée comme communauté dans la libération de l'Homme. C'est exact. C'est la mission de l'Eglise, car la mission du Christ est la libération de l'homme. Ce n'est pas une libération au sens où l'entendaient certains, avec des mitraillettes ou des grenades, mais la libération du cœur de l'homme, de tout ce qui l'opprime c'est-à-dire de l'injustice, de l'ignorance, de l'égoīsme et des divisions, en vue de l'édification d'un monde fraternel." (26)

Renvoyés au Chili, les trois évêques ont dû faire face à une nouvelle manifestation d'hostilité, organisée par la DINA, à leur arrivée à l'aéroport de Santiago: Pudahuel. Deux cents personnes sont présentes

^{(26) &}quot;La vérité vous rendra libres- Des évêques en prison" DIAL A 65, Paris, 1976, p. 13.

pour insulter les évêques. Tous ceux qui ont pu voir ce qui se passait à Pudahuel se sont rendus compte que c'était une opération de la police, organisée et contrôlée par quelques individus en civil. Des membres de la famille de Mgr Enrique Alvear sont arrêtés. Les évêques sont insultés: "Curas chuecos, fils du marxisme, curés vendus, prêtres oui, activistes non..." (27). A la sortie de l'aéroport de Pudahuel, à la grille controlée par les gendarmes, l'un des agresseurs a invectivé Mgr Gonzalez en déclarant qu'il serait plus tard objet de menaces: "Rappelez-vous bien de moi, regardez bien ma figure pour pouvoir me reconnaître plus tard." (28)

D'après la loi de l'Eglise, en cas d'agression envers des évêques, les responsables subissent immédiatement une excommunication spéciale décrétée par le Saint Siége qui est plus grave qu'une excommunication portée par un évêque, car seul le Saint Siége peut la lever. Le Vicariat de la Solidarité a conclu que les deux agressions de Riobamba et de Pudahuel ont été perpétrées dans une idéologie similaire: c'est l'expression du conflit entre l'Eglise catholique qui évolue en Amérique Latine et la doctrine de la sécurité nationale dont se réclament les régimes militaires latinos-américains. Ces actions répressives contre l'Eglise ont pour but de faire taire cette institution, qui par ses actions en faveur des Droits de l'Homme ne cesse de critiquer les agissements du gouvernement. Au Chili, c'est le Vicariat de la Solidarité qui a subi ces violences, violences qui ont pour but de le museler, de détruire ses archives et de discréditer son œuvre.

II - FAIRE DISPARAITRE LE VICARIAT DE LA SOLIDARITE.

- Assassinats, disparitions et menaces contre le Vicariat de la Solidarité.

Le Vicariat de la Solidarité, tout comme le Comité pour la Paix a toujours été l'objet d'attaques répétées de la part des médias, des

⁽²⁷⁾ Collectif, La memoria prohibida, Op. Cit. p. 358.

⁽²⁸⁾ DIAL A 65, Art. Cit., p.16

organismes de sécurité et du gouvenement en général. C'est ainsi par exemple que le 16 novembre 1977, une vingtaine de policiers armés de mitraillettes ont envahi un local de l'archevêché, la maison de retraite St François Xavier, où se déroulait une réunion de syndicalistes et de dirigeants démocrates-chrétiens. Or, depuis le 12 mars 1977, la démocratie chrétienne est un parti illégal, un décret ayant déclaré la dissolution de tous les partis suspendus depuis le 11 septembre 1973. Le statut d'appartenance à l'Eglise n'a pas empéché les organismes répressifs de pénétrer dans les bâtiments de l'Eglise.

Les équipes de province travaillant en collaboration avec le Vicariat de la Solidarité ont elles aussi subit la répression exercée par le gouvernement. Les membres des diocéses de Copiapó, Calama, Talca, Valparaíso, Linares, Concepción, Chiloe et Punta Arenas ont été menacés de mort. Les bureaux diocésains de Talca, Linares, Concepción, Valdivia et Temuco ont été perquisitionnés par des inconnus qui ont laissé des graffitis menaçant dans ces bureaux. Un attentat a été perpétré contre les installations de la radio "La voix de la côte" appartenant à l'évêché d'Osorno. De même, un incendie criminel a été allumé dans la maison paroissiale de Santa Cecilia de Talcahuano, résidence du vicaire pour la pastorale des Droits de l'Homme de l'archevêché de Concepción.

La répression ne vise pas seulement les équipes ou les biens matériels, mais aussi des individus isolés, de manière à faire chanceller l'organisation du Vicariat. La détention de Hernan Montealegre le 12 mai 1976, au moment où le Vicariatest en train de donner son appui juridique aux familles des victimes de la répression menée contre les communistes, le prive de l'un de ses principaux avocats. Cette manœuvre menée peu de temps après la création du Vicariat a pour but de l'affaiblir et de faire perdre confiance aux familles de victimes.

Le 11 mars 1981, jour de l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, Luis Navarro Vega, photographe au service du Vicariat de la Solidarité, est arrêté. Torturé, il est relaché le 15 mars suivant. Le 15 mai, les responsables du Vicariat apprennent que ce journaliste travaillait depuis sa libération comme agent double au service de la CNI. C'est l'une des méthodes employées par le gouvernement: tenter de s'infiltrer dans l'organisation pour obtenir le maximum de renseignements.

Deux manières sont possibles: soit infiltrer un membre de la CNI, soit, faire parler quelqu'un travaillant déjà au Vicariat en le menaçant, en employant le chantage...

Ce n'est pas en vain que la dictature a séquestré puis fait égorger José Manuel Parada, un sociologue de trente-quatre ans, directeur des archives du Vicariat. Son cadavre a été retrouvé dans un champ en mars 1985. Parada a travaillé sur les Droits de l'Homme conjointement avec l'Eglise tout au long de ces douze années. Enrique Palet, secrétaire exécutif du Vicariat de la Solidarité a exprimé l'horreur de tous quand la nouvelle a été connue: "Au nom de Dieu, nous proclamons: ce n'est pas juste, ce n'est pas humain, ce n'est pas chrétien" (29). Par son travail, Parada connaissait toutes les violations des Droits de l'Homme commises par le gouvernement; c'était donc quelqu'un de génant, que le gouvernement a éliminé. Enrique Palet quant à lui, par son rôle au sein du Vicariat, a connu lui aussi la répression: en août 1986, des inconnus laissent dans sa maison deux sacs en plastique contenant du sang avec à proximité une lettre de menaces.

Enfin, par son action, le Vicariat subit une répression de vengeance. Ainsi, aprés l'attentat contre Pinochet, en septembre 1986, les militaires ont décidé d'éliminer cinq opposants, un pour chaque garde du corps décédés. Les quatre premiers ont effectivement été tués, et on craignait que le cinquième ne soit un des avocats du Vicariat. En conséquence les avocats avaient préparés leur défense. Quand des inconnus assaillirent la maison de l'un d'eux, tous les voisins du quartier allumèrent leurs lumières, firent du bruit en sifflant ou en tapant sur des casseroles... Les assaillants partirent cinq minutes plus tard. Ils furent avertis que des appels d'urgence avaient été envoyés à l'archevêché, aux correspondants de presse étrangers et aux ambassades des Etats-Unis, d'Argentine et de Suisse. Ainsi, parfois, les actions répressives du gouvernement n'arrivent pas à leurs fins, mais il s'agit ici de personnes qui avaient pu prendre leurs précautions à l'avance.

⁽²⁹⁾ TIMERMAN (Jacobo), Chile, el galope muerto, Madrid, El Pais, 1987, p. 140.

- Discréditer le travail du Vicariat de la Solidarité.

Le Vicariat de la Solidarité a souvent été l'objet d'attaques répétées de la part des médias pro-gouvernementalistes, en particulier, "La Segunda" qui accuse le Vicariat d'être "contaminé par le marxisme" et d'"utiliser la solidarité pour salir le gouvernement". (30) Quelques jours plus tard, le 23 novembre 1977, le général Pinochet lui-même, devant six cents dirigeants syndicaux attaque le Vicariat de la Solidarité le rendant responsable d'avoir collaboré indirectement, à la rédaction du rapport de l'ONU, qui accuse le Chili pour violations des Droits de l'Homme. Le 28 novembre, "Radio Chilena", poste émetteur de l'Eglise, doit se défendre contre le journal "El Mercurio" qui l'accuse d'activisme politique.

Toutes ces critiques sont courantes et ne portent pas à conséquence quand elles ne sont pas suivies de menaces. Cependant, certaines campagnes sont plus dangereuses, étant plus organisées. Une campagne de presse diffamatoire contre le Vicariat de la Solidarité a été mise au point par la DINA. Son but est de discréditer le Vicariat quant aux campagnes d'information sur les disparitions, de disqualifier son travail face à l'opinion publique nationale et internationale, de mettre en question le travail humanitaire et solidaire accompli par l'archevêché de Santiago...

L'offensive a débuté par une tentative pour démontrer qu'il y avait une collaboration entre le Vicariat et "Radio Moscou" dans la dénonciation de fausses disparitions: trois personnes ont déclaré que "Radio Moscou" et le Vicariat avait inventé leurs détentions. Les deux journaux pro-gouvernementalistes, "La Segunda" et "El Cronista" font exploser le scandale en rendant compte de l'apparition de quelques personnes dont les familles avaient déposé des recours en protection, en faisant croire que ces recours avaient été déposés par le Vicariat.

⁽³⁰⁾ DUCLERCQ (Michel), Op. Cit. p. 179.

Le 24 mai 1 977, "La Segunda" titre: "Les disparus continuent à apparaître: un autre show du Vicariat" (31). Le 25 mai, "El Cronista" publie la photo en première page de quatre disparus sous le titre: "capture d'une bande qui torturait un enfant. Des collaborateurs de l'institut apostolique 'Cardenal Cardjin'(32) y étaient intégrés." (33). Sur une page intérieure du journal on peut lire: "Le 20 mai, le Vicariat de la Solidarité avait déposé un recours en faveur de ces tortionnaires" (34).

Toute cette histoire avait été monté par la DINA. Un jeune homme de seize ans, Carlos Veloso, avait été enlevé par la DINA, menacé, il avait accepté de dire ce qu'on l'obligeait à dire. Les quatre "tortion-naires" accusés d'avoir torturé ce jeune, avaient eux aussimété enlevés par la DINA et séquestrés au centre de torture de "Cuatro Alamos", qui avait cessé de fonctionner selon le gouvernement. Cette affaire avait pour but de discréditer le travail du Vicariat de la Solidarité, en faisant croire que, non seulement, le Vicariat falsifiait les listes de disparus, mais aussi protégeait des tortionnaires.

- Détruire les archives du Vicariat.

Plus récemment, une autre tentative pour détruire l'œuvre du Vicariat a été expérimentée par le gouvernement. Ceci a fait suite à l'assassinat de José Manuel Parada, directeur des archives du Vicariat. Cette affaire a commencé simplement: le 28 avril 1986, un blessé par balle se présente au Vicariat demandant une aide médicale d'urgence. Il dit qu'il a été blessé par une balle perdue, ce qui n'est pas un fait rare, mais en fait, il a été blessé au cours d'une attaque à main armée dans une boulangerie où un carabinier a trouvé la mort. Cela, les membres du Vicariat ne le savent pas encore.

^{(31) &}quot;Campaña de escándalo contra la Vicaría de la Solidaridad para sembrar dudas acerca de las desapariciones", Chile-América nº 31-32, Rome, 1977, p.159.

⁽³²⁾ La fondation 'Cardjin' est liée à l'archevêché de Santiago.

⁽³³⁾ Chile-América, Art. Cit. p. 160.

⁽³⁴⁾ Ibid.

Par application de la loi anti-terroriste, la justice militaire est saisie. Pour le régime, c'est une occasion sans précédent pour s'attaquer au Vicariat de la Solidarité. Deux de ses membres sont arrêtés le 6 mai. Il s'agit de l'avocat Gustavo Villalobos et du docteur Romiro Olivares, qui tous les deux avaient reçu le blessé dans l'ignorance totale des événements rééls. Villalobos est mis au secret durant la durée légale de cinq jours qui est ensuite prolongée à dix jours.

La disproportion entre les faits reprochés et l'acte d'accusation est la preuve qu'il s'agit d'une attaque en régle contre le Vicariat. Ceci a provoqué une importante vague de sympathie en faveur de l'organisation et des deux inculpés. Mille quatre cents personnes ont manifesté pour l'œuvre menée par le Vicariat de la Solidarité. Parmi les manifestants, se trouvent les ambassadeurs des Etats-Unis, de Suéde, de Suisse etc, ainsi que les représentants du Haut Commisariat aux réfugiés de l'ONU, et du CIME (Comité Inter-gouvernemental pour les Migrations Européennes).

Le premier mai 1986, la maison du docteur Olivares est perquisitionnée par des carabiniers et des civils qui ont emporté une malette, des papiers non précisés et deux appareils photos. Le 11 mai 1986, la décision du juge Fernando Torres est publiée: Gustavo Villalobos et Ramiro Olivares sont inculpés pour assistance à un terroriste.

L'affaire n'en est pas restée là. En janvier 1989, le juge militaire chargé de l'instruction obtient de la Cour Suprême la permission de perquisitionner les locaux du Vicariat de la Solidarité. L'objectif du juge d'instruction est de saisir "pour examen" tous les dossiers médicaux des cas traités par le Vicariat. Le pouvoir entend ainsi obtenir la liste des victimes de l'arbitraire du régime. Pour le pouvoir il est important de faire disparaître toutes traces de violences policières conservées par le Vicariat. Cette tâche est relativement urgente puisque Aylwin doit prendre le pouvoir quelques mois plus tard.

La perquisition prévue fin janvier est repoussée au 15 février 1989. La volonté de saisir le fichier médical sous prétexte de dissimulation de délits terroristes n'est qu'une excuse. Le gouvernement cherche à obtenir, par cette perquisition, non seulement l'identité des personnes

reçues au Vicariat, en particulier celles blessées par balles, mais aussi, il cherche à connaître la structure, l'organisation, le financement et le personnel du Vicariat. Lorsque, le 15 février 1989, le juge d'instruction se présente au Vicariat pour emporter le fichier médical, le vicaire, Mgr Sergio Valech lui fait remarquer que ces documents sont couverts par le secret médical, que de plus, ces fiches ne sont pas dans les bâtiments du Vicariat, et que, "en conscience, il ne pouvait pas lui dire où elles se trouvaient". (35)

La grande majorité des chiliens, ainsi que certains secteurs politiques proches du gouvernement, ont soutenu l'attitude de Mgr Valech. Le Vicariat a reçu dans cette épreuve le soutien de l'Eglise chilienne ainsi que celui des évêques du CELAM et des présidents des conférences épiscopales d'Allemagne, de France et des Etats-Unis. Les ambassadeurs de différents pays ont eux aussi confirmé leur appui au travail du Vicariat de la Solidarité.

A l'égal des autres secteurs de la population, l'Eglise et plus particulièrement le Vicariat de la Solidarité qui, par son action s'oppose constamment au gouvernement, se sont vus fortement réprimés. Tout comme les dirigeants politiques ou syndicaux, des membres du Vicariat de la Solidarité ont été arrêtés, torturés ou assassinés. Il est cependant plus difficile pour le gouvernement de faire disparaître des prêtres, car contrairement aux marxistes, le gouvernement ne peut pas les accuser d'activisme terroriste.

Par son action en faveur des pauvres et des persécutés, par ses liens avec les communautés de base, par son journal indépendant "Solidaridad", le Vicariat a forgé à l'intérieur de l'Eglise un organisme fort et bien informé. Toutes ces connaissances à propos des violations des Droits de l'Homme pourrait faire condamner, preuves à l'appui grâce aux archives conservées, certains membres de la junte pour violations continuelles des

^{(35) &}quot;Grave conflit autour du Vicariat à la Solidarité", <u>DIAL</u> D 1394, Paris, 1989, p. 3.

des Droits de l'Homme. Le gouvernement a donc tenté de nombreuses actions pour le faire taire, mais il n'y est pas parvenu. Le Vicariat est devenu un organisme trop crédible pour craindre une campagne diffamatoire ou des menaces et des intimidations. De plus, il a dorénavant l'appui de nombreux secteurs de la population ainsi que celui d'organismes internationaux.